

LES LANGUES
DANS
LE MONDE ANCIEN ET MODERNE

Ouvrage publié sous la direction de

Jean PERROT

PREMIÈRE PARTIE

LES LANGUES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Textes réunis par Gabriel MANESSY

DEUXIÈME PARTIE

PIDGINS ET CRÉOLES

Textes réunis par Albert VALDMAN

EXTRAIT

ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

15, quai Anatole-France, 75700 PARIS

1981

DEUXIÈME PARTIE

PIDGINS ET CRÉOLES

Cette section comprend trois parties : (1) une introduction générale ; (2) un inventaire des langues considérées comme pidgins ou créoles, indiquant par des cartes leur distribution géographique ; (3) une description sommaire d'un pidgin, le pidgin english mélanésien, et d'un créole, le français créole d'Haiti. Comme l'inventaire des pidgins et créoles contient pour chaque langue des indications bibliographiques détaillées, les deux autres parties ne font référence qu'à un nombre réduit d'ouvrages-clés.

CHAPITRE 1

INDICATIONS

par Albert VALDMAN

1. PIDGIN.

1.1. ÉTYMOLOGIE DU TERME PIDGIN.

Selon l'opinion la plus répandue, le terme « pidgin » proviendrait d'une déformation du mot anglais « business » tel qu'il est employé dans l'expression pidgin english [dɛʔ ju pidʒɪn] (*that's your business*) « ça te regarde, c'est ton affaire ». Mais cette étymologie qui date de la première référence au pidgin english du littoral chinois en 1850 est fort contestée actuellement. Kleinecke (1959) suggère que le terme aurait été rapporté de l'Amérique du Sud au début du xvii^e siècle par des marins et traiteurs britanniques. Ce groupe établit un comptoir à l'embouchure du fleuve Oyapock située entre le Brésil et la Guyane actuels et traita avec un groupe d'Indians, les Pidians. En anglais parlé vernaculaire la séquence [dj] de ce mot aurait été réalisée par [dʒ], tout comme des mots tels que *Indian* [ɪndʒən] ou *soldier* [sɒldʒər] « soldat ». Le terme *pidgin*, d'abord employé avec le sens d'« indigène disposé à établir des relations de traite », aurait pris ensuite la signification de « langue employée pour traiter avec les indigènes ».

Cette deuxième hypothèse est infirmée par le fait que ce ne serait que plus de deux siècles après sa création que le terme pidgin fit sa réapparition. Par ailleurs, dans le texte sur lequel se base Kleinecke, le mot *pidian* n'apparaît qu'une seule fois contre 49 pour *indian*. Il est fort probable donc qu'il s'agit ici d'une coquille ou autre erreur.

Hancock et Todd (1973) proposent trois autres hypothèses aussi plausibles que l'étymologie traditionnelle. Ils citent une source datant de 1876 qui suggère à la fois une déformation de *business* et celle du vocable portugais de même sens *ocupação*. Nous savons que, dès les premiers temps de leur traite en Afrique et en Extrême-Orient, les navigateurs et marchands lusitaniens employaient un « petit portugais » profondément établi dans de nombreux comptoirs et dont il subsiste encore aujourd'hui des parlers créoles vivaces. Du point de vue morpho-phonologique, par aphérèse de sa partie initiale et changement — attesté dans d'autres vocables — de *ão* en *ang*, *ocupação* peut vraisemblablement aboutir à quelque chose comme *pasang*, forme qui aurait été réinterprétée sous la forme *pidgin* par les Chinois. Du point de vue sémantique, il y aurait eu un glissement de sens du terme dénotant toute sorte de traite, d'activité ou d'affaires au langage servant à ce type d'activité.

D'après la seconde hypothèse, le terme pidgin proviendrait du portugais *pequeno* « petit » par l'intermédiaire du terme *pequeno português*, analogue aux termes *petit français*, *petit nègre*, et se référant à une forme réduite et abâtardie de cette langue. Dans les créoles anglais, divers dérivatifs de *pequeno* s'emploient pour désigner un enfant : *pikini* ou *pikni* en Jamaïque, *pikin* en Krio du Sierra Leone ; dans le Sranan du Surinam la forme [pətʃi] est la forme normale de l'adjectif signifiant « petit ».

La dernière hypothèse paraît plutôt fantaisiste au premier abord. On aurait noté au début de notre siècle l'emploi du terme *pidyom* pour caractériser une variété d'anglais parlé dans le ghetto juif de Londres. Bien qu'un certain nombre de planteurs juifs d'origine portugaise aient établi d'importantes plantations à la Jamaïque et au Surinam et que l'on ait relevé dans le Sranan

des mots d'origine hébraïque tels que *kasiri* « cachère » et *trefu* « non-cachère », l'origine de *pidgin* par la réinterprétation de *pidyom* de la part d'esclaves africains est peu probable. Il est aussi possible que l'emploi de ce terme pour dénoter une forme approximative de l'anglais provienne d'un calembour en vogue parmi certains israélites anglais qui auraient effectué le rapport entre le mot *pidgin* déjà connu à la fin du XIX^e siècle et le vocable hébreu. Enfin, il n'est pas exclu que le mot *pidgin* ait son origine dans la conjonction de plusieurs des sources postulées.

1.2. PIDGINS ET AUTRES LANGUES VÉHICULAIRES.

Il existe plusieurs types de langues nées de contacts interlinguistiques et du besoin d'intercompréhension dans des situations de communication linguistique transitoires. Il faut distinguer premièrement entre les pidgins et les variétés de langues subissant de profondes modifications lexicales, grammaticales et phonologiques sous l'influence de langues avec lesquelles elles sont en contact. C'est le cas notamment du français du faubourg bruxellois de Marolles, le *marollien*, ou du *joual* québécois qui, employés dans un contexte bilingue, subissent l'influence du flamand et de l'anglais respectivement. Il serait impropre de qualifier le joual de français pidginisé, à moins qu'à l'admission de vocables et d'éléments grammaticaux et phonologiques provenant de l'anglais ne s'ajoutent certains des traits décrits ci-dessous. Le marollien et le joual ne sont donc que des variétés vernaculaires du français subissant l'influence d'une langue avoisinante. Deuxièmement, un pidgin n'est pas tout simplement la reproduction approximative d'une langue à prestige social supérieur de la part d'un alloglotte appartenant à un groupe servile ou considéré comme socialement inférieur. Ce type de parler, dénommé *pseudo-sabir* par Perego (1968), est fort instable et reflète divers stades de l'apprentissage d'une langue étrangère dans une situation de communication naturelle, bien que transitoire. Dans ce genre de situation, l'alloglotte, au fur et à mesure qu'il continue à communiquer avec les locuteurs de la langue dominante, se rapproche de leur comportement linguistique. C'est ainsi que les groupes de travailleurs émigrés, tels que ceux que l'on retrouve aujourd'hui en France et en Allemagne, n'ont pas, semble-t-il, développé de pidgins, bien qu'ils soient tenus relativement à l'écart de la population « d'accueil ».

1.3. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES PIDGINS.

Tout pidgin, dans le sens strict de ce terme, est caractérisé par la présence de la totalité des traits suivants : (1) simplification de la forme extérieure ; (2) réduction de la forme interne ; (3) emploi bilatéral ou multilatéral dans un contexte multilingue ; (4) interpénétration des systèmes linguistiques en présence ; (5) réduction des domaines d'emploi.

Dans la discussion qui suit nous emploierons les termes suivants pour désigner les langues dont les pidgins et créoles sont issus : *langue-base* et *langue-substrat*. La langue-base est celle du groupe dominant dans la situation sociale qui a provoqué le besoin d'une langue véhiculaire interculturelle et intercommunautaire. C'est de cette langue qu'est dérivée la majeure partie du lexique du pidgin et du créole et c'est elle qui conserve un prestige culturel et social incontesté. La langue-substrat est celle du groupe socialement inférieur : population autochtone dont le développement technologique est en retard sur celui de groupe venu de l'extérieur ou population servile que le groupe dominant a trouvé sur place, a importé par la force (traite des esclaves) ou attiré par des avantages économiques. Dans de nombreux cas la population autochtone dominée ou la population servile est composée d'une variété de groupes ethniques et la langue-base se trouve en présence de plusieurs langues-substrats.

1.3.1. SIMPLIFICATION DE LA FORME EXTÉRIEURE.

Comparés à leur langue-base, les pidgins exhibent une simplification du système phonologique et des aspects superficiels de la morphosyntaxe. Par exemple le pidgin english mélanésien (néomélanésien) a un système vocalique qui ne comporte que cinq phonèmes comparé au système à douze phonèmes au moins de la variété d'anglais avec laquelle il coexiste. Le pidgin english du Cameroun occidental (West Coast) ne contient pas de groupes consonantiques initiaux ou finaux. Aux groupes de consonnes de l'anglais correspondent la voyelle intercalaire /i/ ou la réduction du groupe, respectivement :

small	/simɔl/	camp	/kam/
snake	/sinɛk/	twelve	/twɛf/
stick	/sitik/	table	/tebu/
spear	/sipia/	apple	/apu/

Sur le plan morphosyntaxique, aux désinences de la langue-base correspondent des procédés analytiques dans la représentation des catégories grammaticales. Ainsi les divers parlars pidgins ou créoles antillais marquent-ils le pluriel des noms par l'emploi d'une particule post-posée qui correspond souvent au pronom personnel 3 pl. : créole de la Jamaïque, *boy dem* « les garçons », créole haïtien, *limoun yo* « les enfants ». Les pidgins connus sont des langues isolantes puisque la plupart de leurs mots sont composés d'un seul morphème. Par ailleurs, au contraire de leurs langues-bases dont le caractère est nettement flexionnel (du moins pour les pidgins à base indo-européenne ou sémitique) la relation entre les monèmes et la forme phonique de ceux-ci est généralement bi-univoque. Il en résulte un décodage et un encodage plus rapide. En effet, l'auditeur peut plus aisément identifier un monème dont la forme phonique est invariante et, puisque le nombre de règles morphophonologiques qui relient forme sous-jacente et son est réduit, le locuteur parvient à produire un message avec une plus grande rapidité.

1.3.2. RÉDUCTION DE LA FORME INTERNE.

Une réduction de la forme interne implique évidemment un vocabulaire restreint. Comme un pidgin s'emploie dans un contexte où la communication ne s'effectue qu'en partie par le canal linguistique, il en résulte un appauvrissement relatif des catégories sémantico-syntaxiques.

1.3.3. EMPLOI BILATÉRAL OU MULTILATÉRAL DANS UN CONTEXTE MULTILINGUE.

Tandis qu'un pseudo-sabir est employé unilatéralement par les membres du groupe en voie d'acculturation partielle, comme par exemple les travailleurs émigrés nord-africains en France, un pidgin sert aux besoins d'intercompréhension entre des communautés linguistiques en contact. Cet aspect des pidgins suggère qu'ils ont surgi plutôt dans des contextes multilingues tels que ceux qui devaient exister dans les plantations de l'ère coloniale. Ainsi sur les côtes de la Nouvelle Guinée le pidgin english mélanésien sert-il de moyen de communication entre des indigènes provenant des tribus de l'intérieur et parlant un grand nombre de langues non-mutuellement intelligibles. D'après Whinnom (1972), cette situation se retrouvait aussi à Hong-Kong où le pidgin english local était la langue véhiculaire des domestiques et petits commerçants provenant de diverses provinces de la Chine et n'était que rarement employée par les maîtres britanniques qui, d'ailleurs, le parlaient « mal ». Ceci démontre le caractère bilatéral de l'emploi du pidgin puisque les anglophones devaient apprendre le pidgin pour communiquer avec les groupes serviles et ne pouvaient tout simplement se servir d'une forme modifiée de la langue-base.

1.3.4. INTERPÉNÉTRATION DES SYSTÈMES LINGUISTIQUES EN PRÉSENCE.

Les langues pidgins et créoles sont souvent caractérisées comme des amalgames consistant d'un lexique issu de la langue-base s'articulant par les systèmes phonologique et morphosyntaxique de la langue-substrat. S'il est vrai que les pidgins sont des langues mixtes, ils résultent de l'interpénétration plutôt que de l'amalgame de deux systèmes linguistiques. Par exemple, la nasalisation des voyelles du créole haïtien dans le voisinage d'une consonne nasale provient sans doute d'une convergence de traits marquant un grand nombre de langues de l'Afrique occidentale ainsi que des parlars régionaux oïl de la France. Il en est de même des constructions périphrastiques composées de particules verbales préposées et de la forme invariable du verbe principal qui s'opposent aux formes fléchies du français. Sur le plan lexical, l'interpénétration des systèmes se manifeste par des calques où la structure profonde provenant de la langue-substrat s'exprime par des vocables de la langue-base, par exemple, on retrouve dans le West Coast des combinaisons telles que : /lanabɔj/ (*learner boy*) « apprenti », /ʃapmɔt/ (*sharp mouth*) « arrogant », /nakhan/ (*knock hands*) « implorer, prier », /draibe/ (*dry belly*) « stérile », /faimesin/ (*fire medicine*) « antiseptique ».

1.3.5. RÉDUCTION DES DOMAINES D'EMPLOI.

Une langue naturelle « normale » assume une variété de fonctions. Outre sa fonction dénominative — la transmission de significations dans des situations de communication — elle sert à

démarquer une collectivité humaine particulière par rapport à d'autres et, en même temps, à symboliser son appartenance à un groupement de collectivités élargi. Troisièmement elle sert à l'expression des sentiments, de l'état d'âme, etc. du locuteur. Il est clair qu'un pidgin ne saurait assumer que des fonctions dénotatives dans des situations de communication fort limitées. Comme ceux qui se servent d'un pidgin appartiennent à des communautés distinctes et que cette différence d'appartenance est déjà marquée par le fait qu'ils parlent des langues mutuellement non-intelligibles, ils n'ont nullement besoin de la langue véhiculaire pour se différencier les uns par rapport aux autres ou pour marquer leur solidarité vis-à-vis d'un autre groupe. Il n'est pas exclu toutefois qu'un groupe servile ou asservi constitué d'individus appartenant à l'origine à des collectivités distinctes et parlant des langues différentes soit réduit à se servir d'un pidgin comme seul lien capable de lui donner une certaine cohésion et solidarité par rapport aux membres du groupe dominant. Nous avons là la première étape vers la créolisation d'un pidgin.

Un pidgin est appris en général après la période formative de la vie d'un individu et il ne s'est pas créé entre lui et la langue de profonds liens d'affectivité. Par conséquent il ne pourrait guère y avoir recours pour ses besoins expressifs. On ne s'attendrait pas non plus à trouver pour un pidgin des textes à portée littéraire ni des contes exprimant le folklore d'un groupe ethnique.

1.4. LA CRISTALLISATION D'UN PIDGIN.

Le développement d'un pseudo-sabir ne donne que rarement lieu à la cristallisation d'un véritable pidgin. La plupart du temps, il en résulte simplement le développement d'un continuum pré-pidgin où l'on retrouve tout un éventail d'approximations de la langue-base. Souvent la création d'une variété stéréotypée du pseudo-sabir employée par les locuteurs de la langue-base à des fins humoristiques ou satiriques peut donner l'illusion de la cristallisation d'une variété relativement stable. C'est le cas, par exemple, d'une version caricaturale du français populaire d'Abidjan (relié apparemment au petit-nègre) illustrée par la « Chronique de Moussa », rubrique paraissant une fois par semaine dans un quotidien de cette ville :

- Tu sais, le cousin de ma fille Aya là, y lé mort ce matin cadeau sur route de son village.
- Félix même fait trop rire plus que moi ; comment l'homme va mourir cadeau.
- Moussa, quand je dis que l'homme mouri cadeau, c'est que y mouri sans tomber malade, comme ça, comme amusement.
- Félix, toi tu connais pas pourquoi z'hommes de nous pays là mouri beaucoup ; quand moi je vé parler, on va dire c'est pas vrai, or moi je vois ça.

La cristallisation d'un pidgin nécessite le maintien de la distance sociale qui sépare le groupe alloglotte en voie d'acculturation des locuteurs de la langue-base. En effet, la réduction de la distance sociale motiverait l'alloglotte à apprendre la version correcte de la langue-base plutôt que de se contenter d'approximations qui assurent néanmoins une certaine intercompréhension et un certain degré de communication. D'autre part, cela lui donnerait accès à un plus large éventail de domaines d'emploi et, par conséquence, à un lexique plus ample et à des variantes plus élaborées de la langue-base. Lorsque l'alloglotte n'a aucune possibilité de s'intégrer à la communauté dominante il n'a aucun intérêt à apprendre la langue-base, même dans sa forme approximative, et se contente de manier une langue véhiculaire, d'acquisition facile par ailleurs, et suffisante pour des contacts transitoires et d'ordre utilitaire. Dans ce type de situation le locuteur de la langue-base doit lui aussi apprendre le pidgin s'il veut communiquer avec les alloglottes car le seul emploi du pseudo-sabir est insuffisant. En fait, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, le pidgin sert surtout à la communication entre divers groupes d'alloglottes qui, coupés de l'accès à la langue-base, croient parfois qu'elle est identique au pidgin qu'ils ont appris à manier.

2. CRÉOLES.

2.1. ÉTYMOLOGIE DU TERME CRÉOLE.

Le terme « créole » provient du portugais *crioulo* ou *criolo* passé au français par l'intermédiaire de l'espagnol et est dérivé vraisemblablement du participe passé *criado* du verbe *criar*

(latin *creare*) signifiant « élevé dans le foyer du maître, domestique ». Dans les Amériques ce terme prit d'abord le sens d'enfant né aux colonies de parents européens. Son sens s'élargit pour se référer : (1) aux noirs nés dans les colonies américaines opposés à ceux qui étaient originaires de l'Afrique (noirs créoles vs. noirs bossals) ; (2) à tout métis opposé aux purs blancs ou noirs. Dans son acception linguistique, le terme créole a vite pris le sens de langue européenne corrompue employée par les noirs ou les blancs « créoles » dans leurs rapports avec les noirs. Il est important de noter que dans le contexte des colonies américaines (Antilles inclus) cette variété de langue était considérée comme un idiome assurant tous les besoins communicatifs et expressifs de ses locuteurs et non pas limité à certains emplois transitoires.

2.2. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES CRÉOLES.

Un créole est, dans un certain sens, l'opposé d'un pidgin et est caractérisé par (1) la complication de la forme externe ; (2) l'expansion de la forme interne ; (3) l'expansion des domaines d'emploi. Comme c'est le cas pour un pidgin, toutefois, le développement d'un créole comprend l'interpénétration et la convergence de systèmes linguistiques.

2.2.1. COMPLICATION DE LA FORME EXTERNE.

Comparé à un pidgin issu de la même langue-base un créole exhibe un accroissement des alternances morphophonologiques et une complication des processus syntaxiques de surface. Par exemple, en créole haïtien le déterminant défini a cinq réalisations phonétiques (/la lã nã a ã/, voir la description ci-dessous) selon la nature du segment qui le précède tandis qu'en petit-nègre et dans les pidgins ou pseudo-sabirs à la base française de l'Indochine et de la Polynésie il ne se manifeste que sous la seule forme /la/. Sur le plan syntaxique divers créoles antillais sont caractérisés par une structure emphatique qui consiste à redoubler l'élément verbal (mais non pas les particules dénotant le temps, l'aspect ou le mode) et à la placer en position extraposée : créole français antillais : *sé manjé m ap manjé* « question de manger, je suis en train de manger » ; créole de la Jamaïque : *a nyam mi a nyam* ; Papiamentu *come mi ta come*.

2.2.2. EXPANSION DE LA FORME INTERNE.

Puisqu'ils assurent toutes les fonctions communicatives, expressives et démarcatives d'une communauté linguistique, les créoles ont un lexique du même ordre que celui des langues de communautés dont le niveau de développement technologique est comparable. Par exemple, le seul glossaire du créole haïtien que nous possédions contient plus de sept mille mots et est loin de refléter la totalité des ressources lexicales de cette langue. Le système de détermination des syntagmes nominaux des parlers français créoles comprend au total cinq catégories (nous illustrons par des exemples du créole haïtien) :

déterminant défini	chat-la	« le chat »
déterminant déictique	chat-la-a	« le chat (dont il est question précisément) »
déterminant démonstratif	chat-sa-a	« ce chat-là »
	chat-sila-a	« ce chat-ci »
déterminant possessif	chat-li	« son chat »
	chat-li-a	« son chat (dont il est question précisément) »

Nous sommes en présence ici d'un système de détermination plus riche que celui du français, car, en effet, nous sommes forcés d'avoir recours à des périphrases pour préciser la distinction entre *chat-la* et *chat-la-a* ou entre *chat-li* et *chat-li-a*.

2.2.3. EXPANSION DES DOMAINES D'EMPLOI.

Les créoles assument partout le rôle de langue vernaculaire et ils n'ont donc pas encore accès aux domaines officiels tels que l'administration, les grandes affaires, l'instruction, etc. Mais, exception faite de cette limitation, ils jouent le même rôle que les autres langues vernaculaires. Comme les créoles sont employés dans des territoires multilingues, ils ne constituent que rarement la seule langue dont dispose la communauté. Mais ils sont la langue maternelle d'une partie considérable de la communauté, et c'est avec justesse que Hall décrit les créoles

comme des « nativized pidgins », des pidgins devenus la langue principale d'une communauté et transmises de génération en génération par les processus normaux de l'acquisition d'une langue première.

3. GENÈSE DES PIDGINS ET CRÉOLES.

3.1. POLYGENÈSE OU MONOGENÈSE.

Les hypothèses proposées pour expliquer la genèse et le développement des pidgins et créoles se divisent d'abord en hypothèses monogénétiques opposées aux hypothèses polygénétiques.

3.1.1. HYPOTHÈSES POLYGÉNÉTIQUES.

Les premiers linguistes qui se penchèrent sur le problème de la genèse des pidgins émirent l'idée que ce type de langue apparaît spontanément dès que se retrouvent un certain nombre de conditions sociolinguistiques : situation de contact transitoire, relation d'inégalité entre les deux communautés, etc. Pour parer aux besoins immédiats de communication à un niveau très sommaire, un type de langage réduit et rudimentaire s'ébauche.

Pour Robert A. Hall Jr. (1966) il ne s'agit pas de génération spontanée d'un pidgin lorsque se retrouvent les conditions propices à sa création mais de l'élaboration indépendante de langues véhiculaires par la diffusion d'un modèle commun (*stimulus diffusion*). C'est ainsi qu'il explique les nombreuses similarités que l'on retrouve dans les diverses variétés de pidgin english : West Coast du Cameroun occidental, pidgin english mélanésien, pidgin english indien des États-Unis, etc.

3.1.2. HYPOTHÈSE DE LA RELEXIFICATION.

Les hypothèses polygénétiques se heurtent à de nombreuses difficultés même si l'on y ajoute la notion de diffusion de modèle. Il y a d'abord les ressemblances frappantes entre les pidgins et créoles provenant de la même langue-base. Les parlers créoles français de l'Océan Indien et des Antilles, pourtant distants de plusieurs milliers de kilomètres, partagent les mêmes traits structuraux et le même vocabulaire de base. On relève aussi un grand nombre de traits structuraux partagés par des pidgins et créoles provenant de différentes langues-bases. Par exemple le pronom personnel 3 pl. sert également de marque du pluriel (p. ex. /jo ale/ « ils sont allés », /timun jo/ « les enfants »), les pronoms interrogatifs sont composés d'une particule interrogative invariable suivie d'un nom indéfini (p. ex. /ki mun/ « quelle personne = qui », /ki le/ « quelle heure, quel moment = quand », /ki bə, ki kote/ « quel endroit, quelle place = où ») et les particules verbales préposées indiquant le temps, l'aspect et le mode exhibent de frappantes similarités de sens et de forme. Les pidgins et créoles issus des langues européennes contiennent trois particules dont l'une marque l'aspect complétif, une autre l'aspect non-complétif ou continuatif-duratif et la troisième le mode (non-réalisé, contingent ou futur) :

	Non-complétif	Complétif	Contingent
<i>Base française.</i>			
Haïti.....	ap	te	a, va, ava
Petites Antilles.....	ka	te	ke
<i>Base anglaise.</i>			
Jamaïque.....	a, da	ben	wi
Sranantongo.....	a, de,	ben	sa, go, o
Saramaccan.....	tá	bi	sá, ò
Krio du Sierra Leone.....	dè	bin	go
<i>Base portugaise.</i>			
Papiamentu.....	ta	taba	lo
Philippines.....	ta	ja	de, aj
<i>Base néerlandaise.</i>			
Negerhollands.....	le	ha	lo

Pour tenir compte de ces similarités structurales Whinnom (1971), Thompson (1961), Stewart (1962) et Taylor (1960, 1961) émirent l'idée que tous les pidgins et créoles issus d'une langue-base européenne sont dérivés éventuellement d'un pidgin afro-portugais élaboré sur les côtes de l'Afrique occidentale dès le xv^e siècle par les marins et traiteurs lusitaniens. Whinnom (1971) va jusqu'à postuler un lien entre ce pidgin afro-portugais et la langue franque, langue véhiculaire du bassin méditerranéen à partir du Moyen-Age. Lorsque les Anglais, les Français et les Hollandais arrivèrent sur les côtes africaines, ils substituèrent les vocables de leur langue aux vocables portugais tout en préservant essentiellement la structure grammaticale du pidgin afro-portugais.

Malheureusement, l'hypothèse de la relexification, pour attrayante qu'elle soit, n'est pas étayée par des preuves historiques solides. Aucun texte n'a été retrouvé qui contienne un pidgin en voie de relexification. Toutefois, voici comment le missionnaire P. Jacques Bouton (1640), décrit le langage dont se servaient les Indiens caraïbes de la Martinique pour communiquer avec les Européens :

Un certain baragouin meslé de François, Espagnol, Anglois et Flamand, le trafic et la hantise qu'ils ont eu avec ces nations leur ayant fait apprendre quelques mots de leurs langues.

Et Bouton relève les mots d'origine espagnole *mouche bourache* (*mucho borracho*) « très saouls », *magnane* (*mañana*) « demain », *manle* (*malar*) « tuer ». Jan Voorhoeve (1972) a noté un exemple de relexification en cours dans les créoles à base anglaise parlés au Surinam. En comparant la proportion de vocables d'origine anglaise et portugaise dans ces parlers — le sranan (tongo), le saramaccan et ndjuka — Voorhoeve note que le saramaccan a une forte proportion de vocables d'origine portugaise dans son vocabulaire de base (les mots dérivés du néerlandais, la langue officielle actuelle, et les langues africaines étant tenus à l'écart de cette comparaison) : quarante-six pour cent contre six et quatre pour cent pour les deux autres langues, respectivement. Voorhoeve constate aussi que le vocabulaire de base du saramaccan contient encore un certain nombre de synonymes anglais et portugais : /sangá/ vs. /buúu/ — l'accent indique la syllabe portant un ton ascendant, car le saramaccan est une langue à tons — (*sangrar*, *sangre* ; *blood*) « sang » ; /piójo/ vs. /lósu/ (*piolho* ; *louse*) « pou » ; /bebé/ vs. /diingi/ (*beber* ; *drink*) « boire », etc. Comme le saramaccan est la langue parlée par les tribus de la brousse descendant des noirs marrons qui s'étaient enfuis des plantations, Voorhoeve en conclut que le sranan et le saramaccan proviennent tous deux d'un pidgin (ou créole) à base portugaise relexifiés par l'anglais après l'expulsion des Portugais par les Britanniques. Lorsque les noirs marrons s'enfuirent des plantations côtières, le pidgin n'avait été qu'en partie relexifié, ce qui explique la forte proportion de vocables d'origine portugaise en saramaccan.

3.2. PROCESSUS DE FORMATION DES PIDGINS ET CRÉOLES.

Quelle que soit l'hypothèse adoptée pour expliquer la diffusion des pidgins et créoles, il reste à postuler le processus par lequel ils ont été formés à partir de la langue-base et la langue-substrat. Deux théories ont été proposées : (1) la simplification de la langue-base par les locuteurs de celle-ci et (2) la restructuration de la langue-base par les locuteurs de la langue-substrat selon les mécanismes inhérents à l'acquisition d'une langue seconde dans un contexte sociolinguistique particulier.

3.2.1. SIMPLIFICATION.

Selon l'hypothèse de la simplification proposée d'abord par Hugo Schuchardt (1883-91) puis modifiée par Leonard Bloomfield (1933), le maître ou le traiteur européen aurait simplifié sa langue pour la rendre plus accessible aux êtres dont la capacité intellectuelle était considérée inadéquate à l'apprentissage et au maniement de systèmes aussi complexes que les langues indo-européennes. Le prêtre français Pelleprat (1655) déclarait déjà au xvii^e siècle que ses confrères et lui se servaient pour enseigner le catéchisme aux indigènes et esclaves antillais d'« un langage volontairement corrompu pour faciliter sa compréhension » et il précisait : « Nous nous accomodons à leur façon de parler qui est ordinairement l'infinitif du verbe... y ajoutant un mot qui marque le temps à venir ou le passé. » Pour Bloomfield la simplification opérée par l'Européen avait comme point de départ une imitation défectueuse de la langue-base de la

part de l'alloglotte. Ainsi cette simplification comprend trois phases : premièrement, l'alloglotte essaye d'imiter la langue-base ; deuxièmement, le locuteur de la langue-base la simplifie délibérément en vue d'imiter la reproduction imparfaite ; troisièmement, l'alloglotte imite cette imitation déformée, etc. Récemment Charles A. Ferguson (1972) a noté l'existence de registres spéciaux que les locuteurs d'une langue emploient avec certaines catégories d'interlocuteurs que l'on pourrait qualifier de « linguistiquement handicapés » : jeunes enfants, alloglottes, etc. Dans l'élaboration des pidgins et des créoles il ne s'agirait donc pas de simplification délibérée mais plutôt d'emploi de formes prescrites par les conventions culturelles de la communauté linguistique particulière.

3.2.2. RESTRUCTURATION.

Pour les tenants de cette deuxième hypothèse, les pidgins et les créoles seraient l'aboutissement d'une variété de la langue-base profondément modifiée par son apprentissage par des alloglottes. Sous sa première forme cette hypothèse expliquait les modifications de la langue de base par certaines déficiences intellectuelles ou certaines différences intellectuelles et physiques des alloglottes. L. Adam (1883) met en cause une certaine infériorité linguistique des races nègres et malaisiennes :

... le créole est l'adaptation du français, de l'anglais, de l'espagnol au génie pour ainsi dire phonétique et grammatical d'une race linguistiquement inférieure.

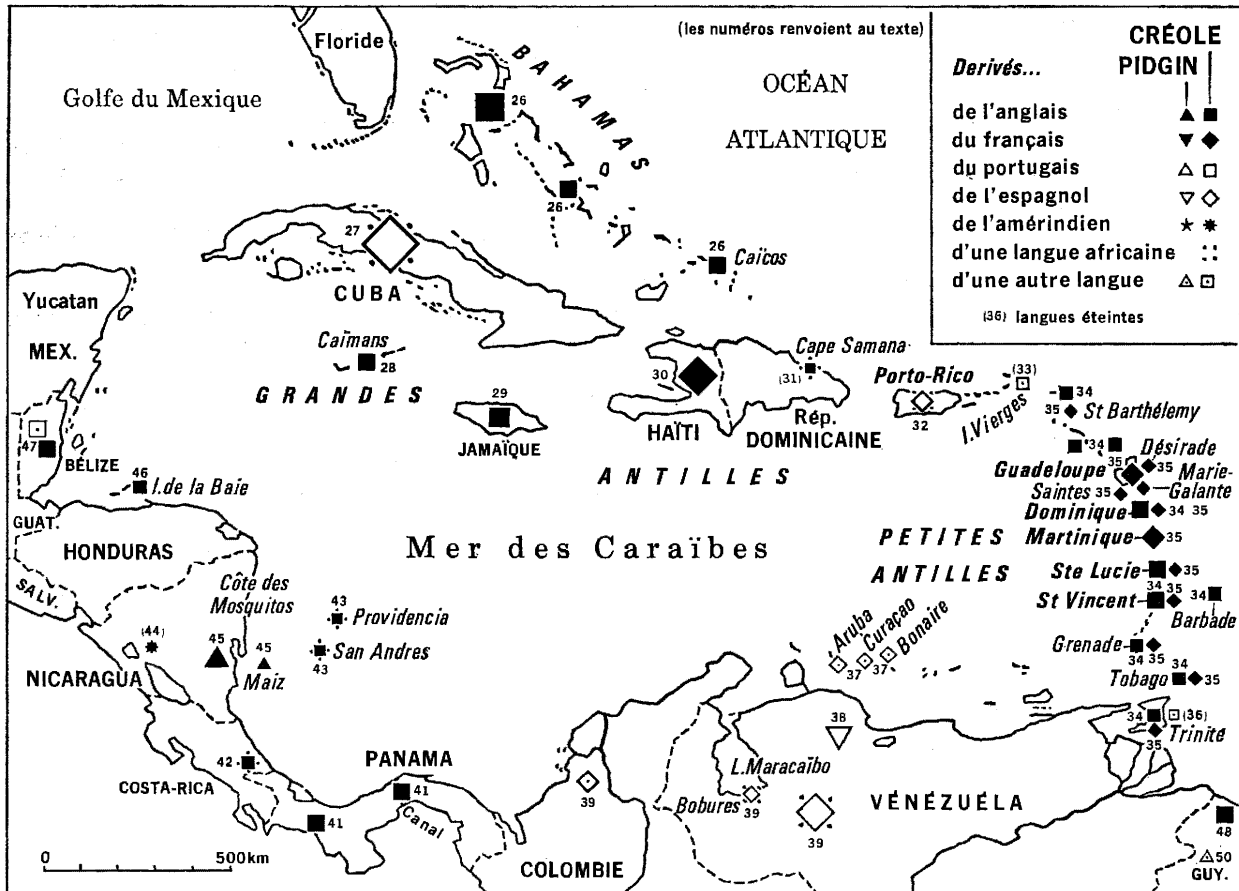
Plus près de nos jours M. Alleyne a repris l'hypothèse en lui ôtant tous ses éléments racistes. Pour lui, les pidgins et les créoles constituent des stades intermédiaires dans l'acculturation linguistique de groupes d'alloglottes privés par surcroît de contacts sociaux étroits avec les locuteurs de la langue-base. Les profondes et frappantes similitudes morphosyntaxiques entre les pidgins et créoles provenant de différentes langues-bases s'expliqueraient par la superposition (interférence) des structures sémantico-syntaxiques profondes et de certains traits morphosyntaxiques superficiels des langues-substrats (et en particulier des langues de l'Afrique occidentale). Toutefois les recherches récentes dans le domaine de l'acquisition d'une langue seconde indiquent qu'outre l'interférence de la structure de la langue de départ il faut tenir compte de la restructuration des données de la langue cible. Tout comme l'enfant qui apprend sa première langue se rapproche des structures grammaticales et phonologiques que les adultes lui offrent comme modèle par une série d'approximations successives (grammaires intermédiaires) plus conformes aux limitations imposées par certains stades de son développement cognitif, l'alloglotte adulte modifierait la structure de la langue-base afin de pouvoir s'en servir pour ses besoins communicatifs immédiats. Cette restructuration révèle les stratégies d'apprentissage d'une langue seconde qu'élaborent à leur insu les alloglottes et qui sont sans doute déterminées en partie par des principes innés et universaux d'acquisition du langage. Dans l'élaboration d'un pidgin ou d'un créole, la restructuration demeure figée à un stade intermédiaire par l'inaccessibilité relative de la norme (la langue-base sous sa forme normale) aux alloglottes parlant la langue-substrat. Souvent, non seulement les locuteurs de la langue-base ne corrigent pas les reproductions imparfaites des alloglottes, mais par racisme ils estiment que seule une forme « simplifiée » et « corrompue » de la langue-base est propre à son emploi par des alloglottes d'un certain niveau social et culturel.

3.2.3. ORIGINE DOMESTIQUE.

I. Hancock (voir n° 79 ci-dessous) a découvert l'existence sur le golfe de Guinée de colonies établies au début du xvii^e siècle par des aventuriers, marins et traiteurs britanniques. Comme ces communautés ont précédé la traite des esclaves, les relations entre les Européens et les Africains qui s'y étaient regroupés étaient plus ou moins égalitaires. Les premiers colons se seraient servis d'une sorte de koinè nautique en usage sur les vaisseaux britanniques de l'époque. Cette variété d'anglais, jouissant d'un prestige supérieur à celui des langues indigènes, se serait créolisé. D'après R. Chaudenson (voir n° 131 ci-dessous), les parlers créoles français tirent aussi leur origine d'une variété coloniale de français plutôt que d'un pidgin français (issu ou non d'un pidgin afro-portugais). Certains textes datant du début du xviii^e siècle révèlent des formes fort semblables à celle du créole (réunionnais bourbonnais actuel). Or, à cette époque la proportion des colons européens était au moins égale à celle des esclaves de provenance malgache, africaine et indienne.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM L., 1883. — *Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen*, Paris.
- ALLEYNE M. C., 1968. — « Acculturation and the cultural matrix of creolization », dans *Hymes*, pp. 169-186.
- BICKERTON D., 1973. — « The nature of a creole continuum », *Language* 49 : 640-69.
- COMHAIRE-SYLVAIN S., 1936. — *Le créole haïtien*, Wetteren ; Port-au-Prince.
- DE CAMP D., 1968. — « Introduction : The study of pidgin and creole languages », dans *Hymes*, pp. 13-39.
- FERGUSON C. A., 1971. — « Absence of copula and the notion of simplicity : a study of normal speech, baby talk, foreigner talk, and pidgins », dans *Hymes*, pp. 141-150.
- GOODMAN M., 1964. — *A Comparative Study of Creole French Dialects*, La Haye : Mouton.
- HJELMSLEV L., 1939. — « Caractères grammaticaux des langues créoles », (communication présentée au Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques, compte rendu de la 2^e session) Copenhague.
- HYMES D., 1971. — *Pidginization and Creolization of Languages*, ed. D. Hymes. Cambridge : Cambridge University Press.
- SCHUCHARDT H., 1909. — « Die Lingua ' Franca ' », *Zeitschrift für romanische Philologie* 33 : 441-461.
- STEWART W. A., 1962. — « Creole languages in the Caribbean », *Study of the role of second languages in Asia, Africa, and Latin America*, ed. by Frank A. Rice, Washington D. C. : Center for Applied Linguistics, pp. 34-53.
- TAYLOR D., 1961. — « New languages for old in the West Indies », *Comparative Studies in Society and History* 3 : 277-88.
- VALDMAN A., 1978. — *Pidgin and Creole Linguistics*, Bloomington, dans : Indiana University Press.
- VOORHOEVE J., 1973. — « Historical and linguistic evidence in favour of the relexification theory in the formation of Creoles », *Language in Society* 2 : 133-46.
- WHINNOM K., 1965. — « The origin of the European-based creoles and pidgins », *Orbis* 14 : 509-27.
-



CHAPITRE 4

LE CRÉOLE FRANÇAIS D'HAÏTI

par Albert VALDMAN

1. ASPECTS SOCIOLINGUISTIQUES.

1.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET DÉLIMITATION DE LA COMMUNAUTÉ.

1.1.1. LES PARLERS CRÉOLES FRANÇAIS. Le créole français, dénommé généralement *kréyòl* par ses locuteurs, comprend quatre grands groupes de dialectes (le chiffre entre parenthèses indique le nombre approximatif de locuteurs) : (1) Haïti (5.000.000), où il faut distinguer entre les parlers de l'Ouest (Port-au-Prince), du Nord et du Sud ; (2) Petites Antilles : Guadeloupe et ses dépendances (350.000), Martinique (350.000) ; Dominique (55.000) ; Sainte-Lucie (75.000) ; Grenade, Saint-Vincent, Trinité (10.000) — dans ces trois derniers groupes de territoires où l'anglais est la langue officielle et la langue vernaculaire dynamique, le créole est connu sous le nom de *patois* ; (3) Guyane (45.000) et Louisiane (10.000) ; (4) archipel des Mascareignes : Maurice (850.000), Réunion (450.000), Seychelles (50.000), Rodriguez (20.000). Ces dialectes du créole sont plus ou moins mutuellement intelligibles bien que d'importantes différences sur le plan lexical rendent l'intercompréhension souvent malaisée entre ceux des Mascareignes et ceux du Nouveau Monde.

1.1.2. HAÏTI. Le créole est la langue vernaculaire de la République d'Haïti qui occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola. Il constitue le seul moyen de communication et d'expression pour environ 85 pour cent de la population.

1.2. SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE.

En Haïti le créole est en relation diglossique avec le français, la langue officielle. Celui-ci est tenu pour seul propre à la littérature, aux besoins de l'instruction et aux fonctions administratives. La diglossie haïtienne a pour singularité le fait que les deux langues en présence, bien qu'apparentées sur le plan lexical et partageant de nombreux traits phonologiques, diffèrent considérablement l'une de l'autre sur le plan morpho-syntaxique et ne sont pas mutuellement intelligibles. Par surcroît, la langue vernaculaire est issue de la langue dominante par un processus de créolisation dans le contexte sociolinguistique spécial de la traite des esclaves et de la plantocratie coloniale.

1.2.1. RÉPARTITION DES DOMAINES D'EMPLOI. Pour les Haïtiens bilingues (5 % de la population) chacun des deux idiomes recouvre une série de domaines d'emploi définis par l'entrecroisement de deux variables sociolinguistiques : contextes publics opposés aux contextes privés, d'une part, et situations protocolaires opposées aux situations familiales, de l'autre :

SITUATIONS

CONTEXTES	protocolaires	familieres
publics	français	créole français
privés	français créole	créole

Le choix entre le français ou le créole dans la cellule public-familier (certains programmes radiophoniques, sermons, petit commerce) et la cellule privé-protocolaire (réceptions, conversations formelles) correspond à celui entre un style normal et un style recherché de la part des Français, par exemple. Il se dessine aujourd'hui une avance continue du créole dans ces domaines d'emploi.

1.3. ATTITUDES ENVERS LE CRÉOLE. L'attitude de l'élite bilingue haïtienne a nettement évolué au cours des trois ou quatre dernières décennies. Tout en témoignant une loyauté constante envers le français comme langue de culture et de communication avec l'extérieur, elle reconnaît au créole le statut de langue autonome. D'après un récent sondage auprès d'Haïtiens bilingues résidant hors d'Haïti, 95 % des sujets sollicités estimaient que le créole et non le français est la langue maternelle des habitants du pays, 81 pour cent déclaraient que l'alphabétisation des masses rurales devrait se faire en créole et 41 pour cent pensaient que cette langue devrait servir de véhicule pour les premières années d'instruction primaire. La constitution de 1964 permet l'emploi de la langue vernaculaire dans les débats de l'Assemblée Législative. Bien qu'elle ne soit pas encore admise dans les affaires administratives, la porte de l'école ne lui est plus barrée. Dans les régions rurales où la quasi-totalité des enfants ignorent le français, on note certains essais d'instruction primaire en créole. Toutefois, l'objectif principal de la plupart des programmes d'alphabétisation des adultes semble être l'acquisition par les élèves de la capacité de lire le français par l'intermédiaire d'une première étape où ils apprennent à lire le vernaculaire. C'est pourquoi dans les discussions suscitées par l'élaboration de systèmes orthographiques dits phonétiques (voir 2.4) un grand poids est accordé à la facilité du passage au français. En résumé, en Haïti le créole n'est ni proscrit ni promu activement de manière officielle.

1.4. INSTRUMENTALISATION ET ILLUSTRATION. Doté d'une orthographe autonome et systématique en partie codifiée (voir 2.4) le créole est employé dans un nombre relativement restreint d'ouvrages à portée religieuse ou éducative. Il existe une traduction du Nouveau Testament, de la Genèse et des Psaumes et quelques fascicules traitant d'hygiène et de pratiques agronomiques. Trois mensuels apparaissent actuellement en créole. A part quelques recueils de contes folkloriques, un petit nombre de poèmes et l'adaptation d'*Antigone* en créole que l'on doit au poète Morisseau-Leroy, la langue vernaculaire n'a guère accès aux domaines scientifiques et littéraires. Plus de 50 % des émissions radiophoniques sont diffusées en créole.

2. PHONOLOGIE.

2.1. VOYELLES.

L'inventaire de base vocalique du créole comprend dix voyelles caractérisées par les oppositions antérieur vs. postérieur, oral vs. nasal et quatre degrés d'aperture buccale, voir le Tableau 1. Ces voyelles diffèrent peu de leur homologue français du point de vue de leur réalisation phonétique. Toutefois : (i) les voyelles à aperture fermée et mi-fermée sont plus relâchées en syllabe fermée par ex. /isit/ [isɪt] 'ici', /dubut/ [dubut] 'debout'; (ii) pour les voyelles nasales, /ɛ̃/ est plus fermé et antérieur, /ã/ est centralisé et /õ/ est plus ouvert.

2.1.1. Voyelles antérieures labialisées. Tous les locuteurs bilingues et certains créolisants unilingues possèdent la série de voyelles antérieures labialisées /y/, /ø/, et /œ/.

On serait tenté d'y voir une francisation récente si ces voyelles n'étaient pas attestées dans le parler de locuteurs unilingues du Nord. Il est donc possible qu'il s'agisse ici d'un trait régional conservateur auquel se superpose l'influence du français. Toujours est-il qu'une description globale du créole doit reconnaître une opposition latente entre deux séries de voyelles antérieures. Même les locuteurs pour lesquels des mots tels que /pɛ/ 'prêtre' et /pɛ/ ∞ /pœ/ 'avoir peur' sont homophones perçoivent le mot à double réalisation potentielle comme spécialement marqué, tout comme le sont pour un grand nombre de Parisiens des mots tels que *brun* ou *parfum* qu'ils sont eux-mêmes incapables de différencier de *brin* ou *par fin* mais dont ils savent qu'ils contiennent une voyelle « spéciale ».

2.1.2. VOYELLES NASALES. L'analyse du système des voyelles nasales du créole est particulièrement épineux. Premièrement, il existe des variantes nasalisées de /i/ et /u/ qui, à l'exception de [ũ] dans deux vocables (le pronom personnel [nũ] '1 pl. inclusive' et le déterminant indéfini [jũ] ∞ [ũ] ∞ [ɔ̃]), se retrouvent toujours devant une consonne nasale : [kaçĩmbo] 'pipe de terre', [bũnda] 'cul'. Deuxièmement, la plupart des voyelles qui se retrouvent dans le voisinage immédiat d'une consonne nasale sont nasalisées : /lãmɛ/ 'mer', /gẽñẽ/ 'avoir', /kõnẽ/ 'savoir, connaître'. Il existe toutefois des exceptions : /emab/ 'aimable', /somej/ 'sommeil', /menaʒ/ 'concubine' et — trait particulièrement saillant du créole — en syllabe finale les voyelles nasales s'opposent aux séquences voyelle orale + N (consonne nasale) ainsi que voyelle nasale + N :

/mõ/ 'mont' /mõn/ 'morne' /mõn/ 'monde'
/šã/ 'champ' /šam/ 'simple, charme' /šãm/ 'chambre'

Troisièmement, il y a de nombreux cas d'alternance libre entre les voyelles orales et les voyelles nasales correspondantes. Ces alternances peuvent se retrouver dans le même mot (/famij/ ∞ /fãmij/ 'famille', /demõ/ ∞ /dẽmõ/ 'démon') ou bien deux mots étymologiquement apparentés (/amu/ 'amour-propre' ∞ /fɛ lãmu/ 's'embrasser', /tutõm/ 'chacun' ∞ /nõm/ 'homme').

2.2. CONSONNES. Les consonnes du créole constituent un système symétrique de seize obstruantes et de quatre nasales ainsi que de la consonne hors système /l/. Les obstruantes et les nasales sont caractérisées par quatre traits de point d'articulation — labial, dental, palatal et vélaire — et quatre traits se référant au type de son produit — occlusif, fricatif, nasal, sourd et sonore ; voir le Tableau 2.

Les consonnes du créole ne subissent aucune limitation de distribution à l'exception des fricatives glottale et vélaire /h/ et /r/ et de la nasale vélaire /ŋ/. Cette dernière se manifeste seulement en position finale : /lãŋ/ 'langue', /zepẽŋ/ 'épingle'. On serait tenté de l'interpréter comme constituant la séquence /ng/ si cela ne détruisait la symétrie de la série des consonnes nasales et n'introduisait un groupe nasale + occlusive unique. En effet, cette solution aboutirait à des représentations telles que /sãng/ 'sangle' face à /šãm/ 'chambre' ou /sãn/ 'cendre'. On notera que dans le créole saint-lucien /ŋ/ est attesté à l'initiale : /ŋa/, variante de style normal de /mwẽ ka/ 'pr. pers. 1 sg.', 'particule verbale continuative-progressive'.

La fricative /h/, qui dans les parlers des Petites Antilles alterne avec /r/ à l'initiale (/had/ ∞ /rad/ 'habits', /homa/ ∞ /roma/ 'homard', /hai/ ∞ /raji/ 'haïr'), s'emploie en Haïti exclusivement dans le toponyme /hẽs/ 'Hinche' et, à titre d'alternant de zéro dans quelques termes du lexique vaudouesque : /hungã/ ∞ /ungã/ 'prêtre vaudou', /hunfõ/ ∞ /unfõ/ 'autel vaudou'.

La fricative vélaire /r/ a un point d'articulation plus avancé que celui de son correspondant français mais partage avec lui sa faiblesse d'articulation et son caractère résonant qui le rapproche des voyelles. Il se manifeste sous la forme de [ɾ^w] ou [ɾ] selon qu'il se retrouve ou non dans le voisinage immédiat d'un phonème labialisé : /gro/ 'gros', /bra/ 'bras' vs. /mare/ 'attacher', /ravɛt/ 'cafard'. Ce phonème n'est nettement différencié de la semi-voyelle /w/ que devant une voyelle non-labialisée et après une consonne non-labiale : /ri/ 'rire' vs. /wi/ 'oui', /rete/ 'rester' vs. /wete/ 'enlever' ; /sikre/ 'secret' vs. /sikwe/ 'secouer'. Excepté pour les parlers du Nord, il ne se retrouve pas en position finale ou pré-consonantique : /frɛ/ 'frère', /pu/ 'pour', /li/ 'lire', /lapõt/ 'porte', /šam/ 'charme, simple'.

Du point de vue de leurs réalisations phonétiques les consonnes du créole diffèrent peu des consonnes françaises correspondantes. Notons toutefois que /t/ et /d/ sont légèrement affriquées ou palatalisées devant /i/ : /timoun/ [tʃimũn] 'enfant', /dife/ [dʃife] 'feu'.

2.2.1. GROUPES DE CONSONNES. Ne sont admis en créole que les groupes de consonnes initiaux constitués : (i) d'une occlusive (à l'exception des affriquées /č/ et /ǰ/) ou des fricatives /f/ ou /v/ suivies de /r/ ou /l/, p. ex. /trɔp/ 'trop', /dlo/ 'eau', /flām/ 'flamme' ; (ii) /s/ suivi d'une occlusive sourde, p. ex. /skɔpjɔ̃/ 'scorpion'. Les groupes de consonnes finaux sont rares. Exception faite des noms propres, on ne relève que /lt/ (/filt/ 'filtre' et /ks/ (/taks/ 'taxe'). Ainsi, aux groupes de consonnes composés d'une occlusive ou /f/ ou /v/ + /r/ ou /l/, qui sont les groupes finaux les plus fréquents en français, correspondent les consonnes uniques : /vât/ 'ventre', /sik/ 'sucre', /zɔg/ 'ongle', /suf/ 'souffle'.

2.2.2. CONSONNES SYLLABIQUES. Il existe des variantes syllabiques des nasales /m/ et /n/ et de la latérale /l/. Elles constituent à elles seules la variante pré-consonantique des pronoms personnels 1 sg., 3 sg. et 1 pl. qui, caractéristique du style normal, est la plus fréquente : [m̩ prã] 'je prends', [n̩ li] 'nous lisons, vous (autres) lisez', [l̩ rele] 'il crie, elle crie'. Ces variantes syllabiques se distinguent des variantes non-syllabiques qui se retrouvent dans les mêmes morphèmes avant et après voyelle : [m ale] 'je vais', [l wɛ m] 'il me voit', [n ap gade l] 'nous sommes en train de le regarder'. La présence des sonantes syllabiques en créole s'explique par la structure phonotactique de la langue. Lorsque les formes apocopées des pronoms personnels se retrouvent en position initiale devant une consonne, il en résulte des groupes de consonnes non-admissibles. On les élimine en donnant une valeur syllabique à /m n l/.

2.3. LES SEMI-VOYELLES. Le créole comprend deux semi-voyelles, /j/ et /w/, dont le statut phonologique par rapport aux voyelles fermées correspondantes ressort nettement des oppositions [kaw] 'corbeau' vs. [ka wu] ou [kaw] 'ton cas' et [kaj] 'maison' vs. [maʝi] 'maïs' ou [papaj] 'papaye' vs. [papaʝi] 'son père' (Nord). Ces deux phonèmes ont des distributions symétriques dans la chaîne parlée et se retrouvent en toutes positions : /jo/ 'pr. pers. 3 pl.', /wɛ/ 'voir' ; /dɛʝɛ/ 'derrière', /wɔwɔt/ 'fruit qui ne mûrira jamais' ; /kaj/ 'maison', /kaw/ 'corbeau' ; /pje/ 'pied', /lwɛ/ 'loin'.

Toute séquence composée de /i/ ou /e/ + voyelle se réalise avec le son intercalaire [ʝ] : [kreʝɔl] /kreɔl/ 'créole', [peʝi] /pei/ 'pays'. Il ne semble pas que l'on puisse distinguer phonétiquement ces séquences de celles constituées de voyelle + /j/ + voyelle, et il est sans doute moins arbitraire de représenter les deux types de séquences par /VjV/ : /kreʝɔl/ 'créole', /piʝaj/ 'pillage'.

Dans les séquences voyelle fermée ou mi-fermée + voyelle ouverte (/a/ ou /ã/) il s'intercale un élément de transition intervocalique [ʝ] ou [w] selon que la première voyelle est antérieure ou postérieure : /ru a/ 'la roue' [ru w a], /ʃɛ ã/ 'le chien' [ʃɛ w ã] mais /papa a/ 'le père' [papaa], /vɛ a/ 'le verre' [vɛ a].

La semi-voyelle antérieure labialisée [y] a un rôle différenciatif marginal puisqu'elle ne se retrouve qu'après un nombre restreint de consonnes ; d'ailleurs, elle alterne soit avec [w], soit avec la séquence /uj/ : [tye] ∞ [tuje] 'tuer', [sye] ∞ [swe] 'suer'.

TABLEAU 1

Système Vocalique

	Oral		Nasal	
	Antérieur	Postérieur	Antérieur	Postérieur
Fermé.....	i	u	(ĩ)	(ũ)
Mi-Fermé.....	e	o	ê [ɛ̃]	ô [ɔ̃]
Mi-Ouvert.....	ɛ	ɔ		
Ouvert.....	a		ã [ã]	

TABLEAU 2
Système Consonantique
POINT D'ARTICULATION

TYPE DE SON	labial	dental	palatal	vélaire	glottal
Obstruant					
occlusif sourd.....	p	t		k	
sonore.....	b	d		g	
affriqué sourd.....			č		
sonore.....			ǰ		
fricatif sourd.....	f	s	š		
sonore.....	v	z	ž		
Sonant					
nasal.....	m	n	ɲ	ŋ	
spirant.....			r	h	
latéral.....		l			
semi-vocalique.....	w		j		

2.2. MORPHOPHONOLOGIE.

2.2.1. PHÉNOMÈNES DE SANDHI INTERNE. Il existe quelques alternances morphophonologiques d'ordre consonantique et vocalique, tels que, par exemple : /e/ + /r/ ∞ /ɛ/ (/fleri/ 'fleuri' vs. /fle/ 'fleur'); /e/ ∞ /ɛ/ (/teke/ 'frapper des billes' vs. /tɛk/ 'coup de jeu aux billes'); /n/ + zéro (/zōzōnē/ 'importuner' vs. /zōzō/ 'moustique'); voyelle orale + voyelle nasale correspondante (/makɔn/ 'paire d'objets liés ensemble' vs. /makōnē/ 'lier ensemble'); assimilation d'une occlusive sonore à une consonne nasale précédente (/zābe/ 'enjamber' vs. /zām/ 'jambe'; /lāgez/ ∞ /lājɛz/ - 'bavard' vs. /lāŋ/ 'langue'). Mais étant donné la faible productivité des suffixes en créole et la rareté des formes présentant ces alternances, il est difficile d'affirmer que les deux formes de chacune des paires citées contiennent le même radical et de relier ces deux formes par l'institution d'une forme commune sous-jacente et d'une série de règles morphophonologiques.

2.2.2. PHÉNOMÈNES DE SANDHI EXTERNE. Les alternances de forme les plus marquantes caractérisent les déterminants défini et déictique (§ 4.112) et les pronoms personnels qui servent aussi d'adjectifs possessifs. Pour tenir compte des formes manifestes des deux déterminants il est plus économique de partir pour chacun de la forme sous-jacente *la* et d'appliquer trois règles dont la dernière est facultative : (i) le *l* s'élide après une voyelle : *zuti la* 'l'outil' /zutia/, *ze la* 'l'œuf' /zea/, *piti la la* 'l'enfant-là' /pititlaa/; (ii) le *a* se nasalise lorsqu'il est précédé d'un segment nasal suivi facultativement d'une voyelle à aperture réduite ou de certaines consonnes : *pō la* 'le pont' /pōā/, *madām la* 'la femme' /madāmlā/, *piti mwē la* /pititmwēā/, *zāmi la* 'l'ami' /zāmiā/, *bāk la* 'la banque' /bāklā/; (iii) facultativement, le *l* se nasalise après une consonne nasale : *madām lā* /madāmlā/ ∞ /madāmnā/, *kabān la* 'le lit' /kabānlā/ ∞ /kabānnā/, *zāmi m la* 'mon ami-là' /zāmimnā/. Les pronoms personnels sont marqués par l'élision facultative de leur voyelle dans certains contextes. Les pronoms contenant une consonne (*mwē* '1 sg.', *li* '3 sg.', *nū* '1 pl. inclusif') s'élident devant voyelle et consonne et après voyelle; les deux autres pronoms (*u* '2 sg.' et *jo* '3 pl.') ne s'élident que devant voyelle.

2.5. ORTHOGAPHE. Les premiers textes en créole haïtien, qui datent de la fin du XVIII^e siècle, sont notés à l'aide d'une orthographe étymologique qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. Voici, pour illustrer ce type d'orthographe, deux versions du premier texte créole, une chanson intitulée « Lisette quitté la plaine », dont nous reproduisons le premier couplet :

1793

Lisette quitté la plaine
Mon perdi Bonher à moué ;

1811

Lizette toi quitté la plaine
Mo perdi Bonheur à moi,

Gié à moin semblé fontaine,
 Dipi mon pa miré toué.
 La jour quand mon coupé canne,
 Mon songé zamour à moué ;
 La nuit quand mon dans cabane,
 Dans dromi mon quimbé toué.

Gié à moi tourné fontaine,
 Dipi mo pa miré toi.
 La jour quan ma coupé cane,
 Mo songé zamour á moi ;
 La nuit quan mo dan cabane,
 Dan dromi ma songé toi.

En 1941 deux Anglo-Saxons, O. McConnell et F. Laubach, élaborèrent une orthographe autonome à base phonologique représentant la langue d'une façon systématique. Cette orthographe souleva d'abord une opposition générale parmi l'élite diglotte d'Haïti, en partie parce qu'elle abandonnait certaines conventions utiles de l'orthographe française, telles que la représentation des voyelles nasales par les séquences voyelles + *n*. Cependant, modifiée par les Haïtiens Pressoir et Faublas, cette orthographe, aujourd'hui connue sous le nom de ONAAC (Office National d'Alphabétisations et d'Action Communautaire), a un statut semi-officiel et est employée dans tous les ouvrages à but éducatif. Voici la représentation des phonèmes des tableaux 1 et 2 ci-dessus par l'orthographe de l'ONAAC :

i	ou	oun	p	t	k	f	s	ch	tch
é	o in	on	b	d	g	v	z	j	dj
è	ò		m	n	gn	ng ;	l	r	h
a	an	ou	i/y	(u)					

3. STRUCTURE DE L'ÉNONCÉ.

3.1. TYPES D'ÉNONCÉS.

Il y a trois types d'énoncés, qui diffèrent par la structure de leur prédicat.

3.1.1. ÉNONCÉS À PRÉDICAT VERBAL. Ce type d'énoncé, qui est le plus fréquent, est constitué d'un syntagme nominal (SN) sujet et d'un prédicat contenant un syntagme verbal (SV) obligatoire et, selon la nature de l'élément verbal, un ou deux SN compléments.

3.1.2. PRÉDICAT À SYNTAGME PRÉPOSITIONNEL (SP). Ce type de prédicat est constitué de verbes de mouvement tels que *alé* 'aller', *viré* 'retourner', *kouri* 'courir' : *l alè nan mon* 'il est allé dans les montagnes'.

3.1.3. PRÉDICAT À SN COMPLÉMENT UNIQUE. La plupart des verbes constituant ce type de prédicat ont un seul SN complément (complément primaire) : *li ouè youn koulèv* 'il a vu un serpent', *tifi-a tchoué difè-a* 'la petite fille a éteint le feu'. Le SN peut toujours contenir un déterminant. Cela n'est pas le cas des SN compléments de verbes tels que *kilé* 'laisser', *rann* 'rendre', *relé* 'rester', *sèvi* 'servir', *tonbé* 'tomber', *tounen* 'devenir', *vini* 'devenir' : *sa tounen tè* 'cela devint de la terre' et non pas **sa tounen youn tè*. L'on peut rapprocher de ce dernier groupe *souèf* 'soif' et *pè* 'peut' dont le SN complément ne contient pas non plus de déterminant : *Bouki souèf divin* 'Bouqui avait soif de vin', *li pè zombi* 'elle a peur des zombis'. Le verbe *relé* appartient aussi à ce groupe : *li relé mari* 'elle s'appelle Marie' bien qu'il admette aussi un complément primaire : *yo relé l mari* 'ils l'appellent Marie'.

3.1.4. PRÉDICATS À DEUX COMPLÉMENTS. Ces prédicats contiennent un verbe de transaction (*bay* 'donner', *pran* 'prendre', *rann* 'rendre', etc.) ou de communication (*mandé* 'demander', *di* 'dire', etc.). Le complément primaire se distingue du complément secondaire (datif) par le fait qu'il peut être topicalisé et extraposé (§ 3.2.1.) : *li ba m youn zé* 'il m'a donné un œuf', *sé youn zé li ba m* mais non pas **sé m/mouen li bay youn zé*. Le complément datif peut aussi être introduit par le relationnel *ba* (homophone du verbe *bay/ba/ban* 'donner' : *yo voyé bagay-sa-a ban-mouen* 'ils ont envoyé cette chose pour moi' (*yo voyé m bagay-sa-a*). Les verbes *kouté* 'coûter', *vann* 'vendre', *estimé* 'estimer', etc. admettent un datif, un circonstant ou un complément primaire et un circonstant : *sa kouté m di goud* 'ça m'a coûté dix gourdes', *polis-la estimé bèf-la san dola* 'la police a estimé ce bœuf à cent dollars'.

3.1.5. ÉNONCÉS À COPULE. L'un des traits marquants du créole est l'absence de copule dans certains types de propositions équationnelles : *li la* 'il est là (il va bien)', *yo sèt* 'ils sont stupides'. Mais comme la topicalisation par extraposition du prédicat dans ces énoncés (§ 3.2.1) s'accom-

pagne de l'apparition de la copule *yé*, on est obligé de postuler un élément COP, membre de la classe verbale, en structure profonde. C'est-à-dire que l'énoncé *yo sòt* a la structure profonde SN + COP + SA. COP se manifeste par zéro lorsque le prédicat contient soit un SP, circonstant de lieu, de manière ou de temps, soit un adjectif : *pitiit-yo lékòl* 'les enfants sont à l'école' (*sé lékòl pitiiit-yo yé*), *ou avèk lafièw* 'tu as de-la fièvre', *li pa ankò lè* 'il n'est pas encore l'heure', *li té bèl* 'elle était belle' (*sé bèl li té yé*). COP est réalisée par *sé* lorsque le prédicat contient certains types de SN : *li sé youn bès* 'il est artisan', *jodi-a sé dimanch* 'aujourd'hui est dimanche', *sa sé youn zé* 'ça c'est un œuf'. COP apparaît sous la forme *yé* lorsque, par l'application de diverses transformations extraposant les syntagmes du prédicat, cet élément se retrouve à la fin de l'énoncé : *sé bès li yé* 'artisan, voilà ce qu'il est', *sòt li yé* 'stupide, voilà ce qu'il est', *kouman ou yé* 'Comment vous allez ?' (comparez avec la forme déclarative correspondante : *mouen la* 'ça va = je suis là').

3.1.6. ÉNONCÉS À PRÉSENTATIF. Il existe une grande variété d'énoncés introduits par un élément présentatif équivalent à *voilà* ou *voici* en français. Les présentatifs neutres du point de vue sémantique sont *men* 'voici' et *sé* 'c'est' : *Men li grenn-yo* 'voici les petits grains', *sé li* 'c'est lui', *sé pou ou bat ou* 'il faut que tu te battes'. *Gen* (forme réduite de *gengnen*) 'avoir' sert parfois de présentatif : (*li*) *gen youn kè kontan k pran li* 'elle fut prise d'une joie = il y a un cœur content qui la prend'. Les autres présentatifs expriment divers modes : (i) exhortatif : *an alé* 'partons', *annou manjé* 'mangeons', *kité m chanté* 'laissez-moi chanter', *pinga ou koulé fanm-nan* 'n'écoute pas la femme'; (ii) injonctif : *fòk ou sovè kò-ou* 'il faut que tu te sauves'; (iii) négatif : *apa li pali* 'il est parti, n'est-ce pas?'; (iv) divers : *pito ou pa ouè l* 'il vaudrait mieux que tu ne le voies pas', *trouvè ké vjé moun sélé bòkò* 'il se trouva que le vieillard était un sorcier', *sanblé ou té renmen l* 'il semblait que tu l'aimais'.

3.2. TRANSFORMATIONS SYNTAXIQUES.

3.2.1. EXTRAPOSITION. En créole, un élément syntaxique sur lequel porte l'emphase est topicalisé et extraposé : *yo nan mòn* 'ils sont dans les montagnes' → *nan mòn yo yé* 'C'est dans les montagnes qu'ils sont'. Nous avons vu que pour les prédicats copulatifs l'extrapolation est accompagnée de l'apparition de la forme manifeste de la copule *yé* en fin d'énoncé. L'extrapolation est obligatoire aussi dans les propositions interrogatives : *li rété isit* 'il habite ici' vs. *ki koté li rété* 'où est-ce qu'il habite?'.

3.2.2. RÉDUPLICATION. La topicalisation du prédicat s'effectue par la réduplication du noyau (verbe ou adjectif) : *li manjé, manjé* 'qu'est-ce qu'il a mangé!', *li bèl, bèl* 'elle était extrêmement belle'; la virgule indique une rupture du schéma intonatif accompagnée d'une montée. L'élément redoublé peut être extraposé : *marié n apr al marié* 'question de nous marier, nous nous marierons', mais le plus souvent la proposition est enchâssée dans un énoncé consistant d'un présentatif : *ala bèl li bèl* 'pour être belle, elle était belle', *sé manjé yo pral manjé ou* 'question de manger, ils te mangeront', *sé kal fronté li bouay-la fronté* 'pour être insolent, ce petit garçon l'est pour quatre', *pou di sé mandé konpè koulèw vin mandé pou lanj tou* 'question de demander, Compère Serpent est venu demander L'Ange aussi'.

3.2.3. IMPÉRATIF. Les énoncés impératifs sont formés par l'effacement du SN sujet : *ou tann mouen* vs. *tann mouen* 'attends-moi', *nou gadé bèf-la* vs. *gadé bèf-la* 'regardez la vache'. Il existe aussi une grande variété de verbes injonctifs et exhortatifs dont la plupart s'emploient comme présentatifs (§ 3.1.3) : Il est clair que certains de ces verbes ont subi la transformation impérative lorsqu'ils servent de présentatif. Comparez : *li kilé m chanté* 'il me laisse chanter' vs. *kité m chanté* 'laisse-moi chanter'. La construction injonctive la plus fréquente est faite du présentatif *sé*, suivi de la préposition *pou* : *chaché zé ba mouen* 'cherche-moi des œufs' vs. *sé pou ou chaché zé ba mouen*.

3.2.4. PASSIF. En créole l'agent ne peut être exprimé hors du SN sujet : *y ap bouè wòm* 'ils boivent du rhum' vs. *wòm ap bouè* 'on boit du rhum, le rhum est en train d'être bu par des gens', *odians ap bay* 'on raconte des histoires = l'audience en train d'être donnée', *la douzèn ponm vann sin goud* 'la douzaine de pommes se vend cinq gourdes!'.

3.2.5. INTERROGATIF. Les questions se forment par l'extrapolation du monème interrogatif : *yo alé o kap* 'ils vont au Cap (Haïtien)' vs. *ki koté (koté) y alé?* 'Où ils vont?'.

3.3. PHRASES COMPOSÉES.

3.3.1. PARATAXE.

3.3.2. SUBORDINATION. Excepté lorsqu'une relative est enchâssée dans le NP sujet, la subordination se fait par simple parataxe, la position de la proposition relative indiquant sa fonction dans l'énoncé : *sé sa (m té di ou)* 'c'est ce que je t'ai dit', *rivé nan chémen, li tchoué difé-a* 'arrivée sur le chemin, elle éteignit le feu', *li gen youn pitit yo rélé mari* 'elle avait un enfant qui s'appelait (qu'ils appelaient) Marie'.

3.3.3. COORDINATION. La coordination de propositions pour former un énoncé composé se fait également par parataxe : *bouki rivé, li dékoud malla* 'Bouqui est arrivé, il a décousu des matelas'.

3.3.4. PRONOM RELATIF. L'enchâssement d'une proposition dans le SN sujet se fait à l'aide du pronom relatif *ki/k* : *nou pòkò konnen ki fanmi-mouen* 'vous ne savez pas encore qui est ma famille', *sé sèl mari k alé* 'c'est seulement Marie qui y alla'.

3.3.5. CONJONCTION. Une proposition servant de SP circonstanciel dans un énoncé est rattachée à la proposition principale par une conjonction : *lè li rivé, li di l pa pòté fig* 'quand il est arrivé, il a dit qu'il n'apportait pas de bananes', *si ou vòyé l dèyè ou ap sové* 'si tu l'envoies derrière (toi), tu seras sauvée', *m pral chaché yo pou yo fè konésans avèk ou* 'je vais aller les chercher pour qu'ils fassent ta connaissance'.

3.4. STRUCTURE DES SYNTAGMES.

3.4.1. SYNTAGMES NOMINAUX. Les syntagmes nominaux sont constitués d'après la formule suivante :

$$\left(\left\{ \left(\text{Interrogatif} \right) + \left(\text{Nombre} \right) + \left(\text{Ordinal} \right) + \left(\text{Adj.} \right) \right\} \right) + \text{Nom.} + \left(\begin{array}{l} \text{Nom.}_x \\ \text{Adj.} \\ \text{Prép.} + \text{SN} \\ \Sigma \end{array} \right) + (\text{Dét.})$$

Indéfini
Adverbe

où Nom._x représente un nombre variable de nominaux, Σ une proposition, Prép. + SN un SN exocentrique régi par une préposition et Det. la structure suivante :

$$\left(\left\{ \left\{ \begin{array}{l} \text{Déf.} \\ \text{Poss.} \end{array} \right\} + (\text{Déictique}) \right\} \right) + (\text{Pluriel})$$

Dém. Déictique

Voici quelques exemples : *kat piti bwa* 'quatre petits bâtons', *chak gwo kay* 'chaque grosse maison', *anpil lòl bagay* 'beaucoup d'autres choses', *tout kokinn chinn chin-sa-yo* 'tous ces énormes chiens-là'.

3.4.1.1. DÉTERMINANTS.

1. PRÉPOSÉS. Le déterminatif indéfini *youn*, réalisé généralement [õ], se distingue du pronom indéfini *younn* : *m gen youn pitit* 'j'ai un enfant' vs. *m gen younn* 'j'en ai un'.

2. POSTPOSÉS. Les autres déterminants sont enclitiques. Le déterminant défini la_1 (pour les alternances morphophonologiques, § 2.4.2) particularise le nominal du SN qu'il détermine : *youn moun* 'une personne' vs. *moun-nan* 'la personne (que l'on sait, dont il est question)'. Les pronoms personnels font double emploi et servent de déterminants possessifs : *mouen ouè l* 'je le vois' vs. *chat-mouen* 'mon chat', *chen-yo* 'leur chien'. Le déterminant défini se combine avec le déterminatif déictique la_2 qui ajoute une particularisation plus précise : *chat-la* 'le chat (que l'on sait)' vs. *chat-la-a* 'le chat (que l'on sait) en particulier'; *manjé-mouen* 'ma nourriture' vs. *manjé-mouen-an* 'la nourriture qui est à moi'. Le déterminant démonstratif a trois variantes libres (-sa-a, -sila, -sila-a) dont la première est la plus fréquente. Bien que ces formes semblent contenir le déictique, ou même dans le cas de *sila-a* une combinaison d'un démonstratif -si, du défini -la₁ et du déictique la_2 , il s'agit sans doute dans les trois cas de combinaisons figées comme celles de *jodi-a* 'aujourd'hui-le' ou *koulyé-a (kou li yé a)* 'maintenant = coup-il-être-le'.

Pour distinguer le proche de l'éloigné il existe l'opposition *isi-la* ou *isit-la* vs. *laba-la* : *chat-sa-a* 'ce chat', *kay sila* 'cette maison', *bòkò sila-a* 'ce sorcier' vs. *chèz isi-a* 'cette chaise-ci', *pié boua lab-a* 'ces arbres-là', *wòb si-yo pi chè pasé wòb lab-a-yo* 'ces robes-ci sont plus chères que ces robes-là'. Comme l'indique le dernier exemple, *isi/isit* et *laba* sont au singulier obligatoirement suivis du déictique *la*₂.

3.4.1.2. PLURIEL. Le pluriel est marqué par l'adjonction de *-yo*, le pronom personnel 3 pl. La marque du pluriel n'est pas obligatoire et n'apparaît pas, par exemple, avec un quantifiant : *koté chat-yo* 'où sont les chats' vs. *m gen kat chat* 'j'ai quatre chats'. Lorsqu'il suit le possessif ou le démonstratif, *-yo* s'oppose au déictique (ou au défini, puisque ces deux déterminants sont homophones) pour particulariser le pluriel opposé au singulier. Comparez : *ki koté ti moun-ou* 'où est votre enfant / où sont vos enfants' mais *ki koté ti moun-ou-an* 'où est votre enfant' vs. *ki koté ti moun-ou-yo* 'où sont vos enfants?'

3.4.1.3. ADJECTIFS. L'adjectif est généralement postposé : *mai moulen* 'du maïs moulu', *anpil ti roch jòn* 'beaucoup de petits cailloux jaunes'. Un petit groupe d'adjectifs sont préposés : *piti*, *gwo*, *bèl*, *bon*, etc. Certains adjectifs précèdent ou suivent l'élément nucléaire d'un SN, soit indifféremment : *youn bon pitit* 'un bon enfant' vs. *youn pitit bon* 'un enfant qui est bon', soit avec un changement de sens : *li voyé pwòp bofrè-l* 'il a envoyé son propre beau-frère' vs. *dlo-a té pwòp* 'l'eau était propre'.

3.4.1.4. ADVERBES. Le nominal nucléaire est précédé d'adverbes de quantité (*plis* 'plus', *mouins* 'moins', *pliziè* 'plusieurs', *grenn* 'seul', etc.) et suivi d'adverbes locatifs : *youn pei isit* 'un pays qui est ici', *youn lidé ki pi louin* 'une idée qui est plus loin'.

3.4.1.5. NOMBRES. Les nombres ont une forme spéciale devant *lè* 'heure' et *an* 'an' : *youn* vs. *inè*, *dé* vs. *dezè*, *toua* vs. *touazè*, *kat* vs. *katrè*, *sis* vs. *sizan*, *nèf* vs. *nèvan*, *dis* vs. *dizè*.

3.4.1.6. NOMINALISATION. Les numéraux, adjectifs et certains pronoms peuvent assumer la fonction d'élément nominal nucléaire : *Ki moun?* 'Qui', *lèd-la* 'la personne laide', *youn dis* 'un dix', *sa-a ki bon* 'la chose qui est bonne'.

3.4.1.7. GROUPES NOMINAUX CONJOINTS. Un nom peut en modifier un autre servant d'élément nucléaire de SN. Cette modification s'effectue sans monèmes relationnels par la simple parataxe : *pié* 'pied d'arbre' *mango* 'mangue' *pié mango* 'manguier'. Le déterminant défini et le marqueur pluriel déterminent le SN plutôt qu'un nom particulier du SN et se retrouvent en position finale : *li gadé koté-a* 'il regarda l'endroit' vs. *li gadé koté yo t ap lavé-a* 'il regarda l'endroit où elles étaient en train de laver'; *ti moun-yo* 'les enfants' vs. *ti moun ki rété ak manman-m yo* 'les enfants qui habitaient chez ma mère'. Cela peut aboutir à des séquences ambiguës : *paran élèv-yo* 'les parents de l'élève' ou 'les parents des élèves'. Un SN peut contenir un nombre considérable de noms conjoints : *réinjon paran élèv lékòl karis-la* 'la réunion des parents des élèves de l'école de Carice'. L'adjonction d'un nom à l'élément nucléaire exprime un grand nombre de relations sémantiques : (i) possession ou appartenance : *manman diab-la* 'la mère de l'ogre', *ké choual* 'queue de cheval'; (ii) description ou composition : *youn mézon kat étaj* 'une maison de quatre étages', *lafèv vomisman* 'fièvre accompagnée de vomissements'; (iii) origine ou source : *labou lariviè* 'boue de rivière', *zé poul* 'œuf de poule'.

3.4.1.8. EXPANSION PAR ENCHÂSSEMENT DE SYNTAGMES OU DE PROPOSITIONS. Aux constructions endocentriques produites par l'adjonction des éléments spécifiés ci-dessus s'ajoutent celles qui résultent de l'enchâssement de SN exocentriques régis par une préposition ou des propositions : *abitan nan lavil-yo* 'les habitants de la ville', *youn tonton a bab blanch* 'un vieillard à barbe blanche'; *youn krabié k ap parozé nan lanmè-a* 'un crabier qui était en train de se promener dans la mer'. Parfois l'enchâssement d'un SN se fait sans monème relationnel : *vié nèg kou long tankou ou* 'un vieux type au cou aussi long que le tien'.

3.4.2. SYNTAGMES VERBAUX. Les syntagmes verbaux sont constitués selon la formule :

$$(\text{Nég}) + (\text{Aux}) + V + \left(\begin{array}{c} V \\ \text{SV} \\ \Sigma \end{array} \right)$$

3.4.2.1. AUXILIAIRE. Les modalités de temps, aspect et mode sont exprimés par une série de marqueurs placés devant le prédicat, voir au Tableau 3.

TABLEAU 3
Marqueurs verbaux

Mode	Aspect		Temps
	Non-continuatif	Continuatif	
Non-Prospectif		ap	non-passé
	té	t ap	passé
Prospectif	a	av ap	non-passé
	t a	t av ap	passé

1. **ABSENCE DE MARQUEUR.** La forme zéro de l'auxiliaire indique l'accompli ainsi que le présent non-continuatif ou l'absence de modalité : *li vini* 'il vient', *li vini yè* 'il est venu hier', *lapli tonbé isit* 'il pleut ici (en général)'. L'absence de marqueur verbal caractérise aussi l'injonctif : *vini ak nou* 'viens avec nous'. Au contraire des parlers des Petites-Antilles (Taylor), l'habituel est exprimé par l'absence de marqueur : *li travay lé madi* 'il travaille (habituellement) le mardi' vs. Sainte-Lucie : *li ka travay lé madi*, où *kay* est le marqueur continuatif correspondant à *ap*.

2. **CONTINUATIF.** Le marqueur *ap* exprime l'action en cours ainsi que le futur : *n ap joué* 'nous sommes en train de jouer', *l ap manjé ou* 'il te mangera'. Bien que ce marqueur exprime le non-accompli, il peut référer au passé : *yè n ap joué* 'hier, nous jouions'. *Ap* est remplacé par *pr* ou *apr* devant *alé* et a les variantes dialectales *apé* et *pé*.

3. **PASSÉ.** Le passé est exprimé par *té* (*t*) : *yo té fè l* 'ils l'ont fait', *yo tap travay* 'ils travaillaient'. Le passé récent est exprimé par le marqueur *fèk* : *yo fèk manjé* 'ils viennent de manger', *yo té fèk manjé lè m rivé* 'ils venaient de manger lorsque je suis arrivé'.

4. **PROSPECTIF.** Le prospectif exprime le futur, le désir ou l'intention. Accompagné du marqueur passé *té*, il a valeur de conditionnel : *m a ba ou anpil lajan* 'je te donnerai beaucoup d'argent', *sa sé va gwo nouvèl* 'ce sera une grande nouvelle', *si mouen tè gen tan m t a fè l* 'si j'avais le temps, je le ferais', *mouen t apr al gonaiv lè m té ouè l* 'j'irai à Gonaïves dès que je le verrai'. Ce marqueur se réalise aussi par *va* et *ava*.

5. **ORDRE DES MARQUEURS.** Les marqueurs précèdent tous les éléments du prédicat, sauf la forme de la copule *sé*, et se suivent dans l'ordre indiqué au Tableau 3 : *sété youn loup-garou* 'C'était un loup-garou', *kouman ou té yé* 'Comment vous portiez-vous?'. Toutefois, *fèk* suit *ap*.

3.4.2.2. SEMI-AUXILIAIRES. Quelques verbes, dont certains se manifestent sous leur forme réduite, servent de semi-auxiliaires pour exprimer certaines valeurs modales ou aspectuelles : *fin, sèt* 'venir de' : *yo té sèt joué* 'ils venaient de jouer', *yo té fin fèk fini manjé* 'ils venaient de terminer de manger'; *kab/ka* 'pouvoir (capacité)' : *yo té ka janbé l* 'ils pouvaient le traverser'; *mèt* 'pouvoir (permissions)' : *ou mèt chita* 'vous pouvez vous asseoir'; *konn* 'habituel' : *yo té konn di sa souvan* 'ils disaient ça souvent'; *pran* 'se mettre à' : *li pran chanté* 'il se mit à chanter'; *fouti* 'pouvoir (capacité)' : *yo pa fouti fèl* 'ils ne peuvent pas le faire', *doué* 'devoir' : *ou doué tann yo* 'tu dois les attendre'; *kité* 'permettre' : *kité m pran chémin sa-a* 'laissez-moi prendre ce chemin-là'.

3.4.2.3. ÉLISION DES VERBES. Certains verbes perdent leur voyelle finale facultativement en position interne : *konnen/konn* 'savoir, connaître', *mété/mét* 'mettre', *ouété/ouét* 'enlever, emporter', *poté/pot* 'porter', *alé/al* 'aller', *reté/ret* 'rester', *gadé/gad* 'regarder', *fini/fin* 'finir', *sòti/sèt* 'sortir', *vini/vin* 'venir' : *ouét piti-la* 'fais sortir cet enfant' vs. *ou mèt rété*

'tu peux rester'. Outre la voyelle finale, les verbes suivants exhibent d'autres alternances : *gengnen/gen* 'gagner, avoir', *doué/do* 'devoir'.

3.4.2.4. STRUCTURES COMPLÉTIVES. Il faut distinguer les verbes conjoints des autres compléments verbaux consistant en un noyau verbal.

1. **VERBES CONJOINTS.** Ce type de structure comprend deux verbes dont l'un, généralement un verbe de mouvement a une valeur modale ou adverbiale : *li pati alé kay-li* 'soudain, elle s'en alla chez elle = partir-aller', *yo poté sa désann nan mòn* 'ils ont apporté ça des collines = apporter-descendre (comparez à l'anglais *bring down*)', *pouason-an najé monté lariviè* 'le poisson a remonté la rivière = nager-monter (*swim up*)', *manman ti fi-a pété rélé* 'la mère de la fillette se mit à crier = péter-crier', *kouri vin rivé maché pou li* 'va vite au marché pour elle = courir-venir-arriver'.

2. **COMPLÉTIVES.** L'enchâssement d'une proposition complétive dans le SV se fait sans préposition aussi bien lorsque le SN sujet de la complétive est identique à celui de la proposition principale que lorsqu'il en diffère : *yo pa vlé* [*yo travay pou li*] → *yo pa vlé travay pou li* 'ils ne veulent pas travailler pour lui', *li di mouen* [*mouen poté diri*] → *li di mouen poté diri* 'il me dit d'apporter du riz'.

3.4.2.3. NÉGATIF. Le négatif se réalise par l'adjonction de *pa* devant le prédicat, excepté pour *sé* où *pa* suit le verbe et les marqueurs : *yo pa l ap goumen* 'ils ne se battaient pas' vs. *nou sé pa pangnol* 'nous ne sommes pas Espagnols (habitants de la République Dominicaine)'. *Pa* s'emploie lorsque l'énoncé contient un autre monème négatif : *péson pa vlé l* 'personne ne le voulait', *li pa di anyen* 'il n'a rien dit'. La combinaison de *pa* et du marqueur continuatif *ap* est *pap* : *yo pap kabicha* 'ils ne sont pas en train de sommeiller'.

3.4.3. SYNTAGMES ADJECTIVAUX (SA). Les syntagmes adjectivaux ont la structure :

$$(\text{Degré}) + \text{Adj} + \left(\begin{array}{l} \text{Degré} \\ \text{Comparatif} \\ \text{Prép} + \text{SN} \\ \Sigma \end{array} \right)$$

3.4.3.1. DEGRÉ. Le degré est exprimé par les adverbes préposés *pli* ou *pi* 'plus', *twò* 'trop', etc. ou les adverbes postposés *sitan* 'tant' et *anpil* 'beaucoup' : *m gen youn pli piti* 'j'ai en de plus petits' vs. *ti bouay-la visié anpil* 'ce petit garçon est très méchant'.

3.4.3.2. COMPARATIF. Le comparatif d'égalité se forme avec le relationnel *kon* ou *tankou* suivi, s'il y a lieu, du SN indiquant le point de comparaison : *m a vibi gwo tankou béf si-la-a* 'je vais devenir aussi gros que ce bœuf', *dlo-a té klé kon kristal* 'l'eau était aussi claire que le cristal'. Le comparatif d'inégalité est composé d'un adverbe de degré (*pi* ou *pli* 'plus' et *mouen* 'moins') et du relationnel *pasé* : *dlo-a pap vin pi klé* 'l'eau ne deviendra pas plus claire', *moun-nan pi vié passé ou* 'cette personne est plus vieille que toi'. Le comparatif d'infériorité s'exprime en général par l'emploi du négatif avec *tankou* : *mouen pa rich tankou li* 'je ne suis pas aussi riche que lui'. Il existe une construction pour comparer un SN par rapport à lui-même composée de *kont* suivi du pronom personnel correspondant au SN : *yo lèd kont yo* 'ils sont très laids'.

3.4.3.3. COMPLÉTIVES. Que les adjectifs constituent une des sous-classes de la catégorie syntaxique VERBAL ressort du fait que l'expansion du noyau d'un syntagme adjectival s'effectue aussi par l'enchâssement de propositions complétives : *m bouké* [*mouen rélé ak ou*] = *m bouké rélé ak ou* 'je suis fatigué de rester avec toi'.

3.4.3.4. SN EXOCENTRIQUES. Comme les SN, les SA acceptent l'expansion par des SN exocentriques régis par des prépositions : *li intéresé nan jouèl* 'il s'intéresse au jeu', *li malad ak lafièv* 'il est malade avec la fièvre'.

3.5. CLASSES DE MOTS ET CATÉGORIES GRAMMATICALES.

3.5.1. DÉTERMINATION DE CLASSES DE MOTS. Le créole n'ayant pas de catégories flexionnelles, on ne peut classer les mots que d'après des critères syntaxiques : co-occurrences, possibilités d'expansion, etc.

3.5.2. LES SUBSTANTIFS sont les seuls mots précédés d'un chiffre : *kat pilit* ' quatre enfants ', *kat wòch* ' quatre cailloux '.

3.5.2.1. LES NOMS se distinguent par la pré-position possible de *ti* ' petit ; monème hypocoristique ' : *ti plat* ' petit plat ', *li médam yo* ' femmes de mœurs légères '.

3.5.3. LES ADJECTIFS peuvent être précédés d'adverbes de quantité : *li pli bèl* ' elle est plus belle '. Toutefois, les adjectifs partagent de nombreux traits syntaxiques avec les verbes (fonction prédicative : *li té gadé* ' il a regardé ', *li té bouké* ' il était fatigué ' ; reduplication et extraposition (§ 3.2.2.) : *sé kouri li kouri* ' question de courir, il a couru ', *sé bèl li té bèl* ' question d'être belle, elle était belle '), et il est préférable de les regrouper sous une sous-classe de la catégorie *verbe*.

3.5.4. LES VERBES diffèrent des adjectifs par le fait qu'ils ne peuvent participer à l'expansion d'un SN et par le fait qu'ils acceptent les marqueurs *ap* et *fèk* : *li fèk janbé* ' il vient de traverser ' mais **li fèk bèl*; *l ap mandé* ' il est en train de demander ' mais **l ap malad*.

3.5.5. GENRE. Certains adjectifs ont une forme spéciale pour désigner une femme formée par l'adjonction de *-z* : *jalou/jalouz* ' jaloux/-se ', *visié/visiéz* ' méchant/-e '. Le suffixe *-z* marque aussi certains noms désignant spécialement une femme : *lavandèz* ' lavandière ', *dansèz* ' danseuse ' (vs. *dansè* ' danseur ').

3.5.6. PRONOMS.

3.5.6.1. LES PRONOMS PERSONNELS (§ 2.4.2), ne présentent pas de variation de forme correspondant à des différences de fonctions syntaxiques : *li ouè mouen* ' il me voit ', *mouen ouè li* ' je le vois ', *sé zanmi-mouen* ' c'est mon ami '.

3.5.6.2. LES PRONOMS POSSESSIFS sont composés du monème *pa* ' part ' et du pronom personnel approprié *mété pa-n-nan-yo* ' mettez les vôtres ', *pa-ou-la té youn lan premié-yo* ' le tien était parmi les premiers '.

3.5.6.3. LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS *sa* (' indéfini '), *moun* ' personne ' et *bagay* ' chose ', tout comme les pronoms possessifs, peuvent être suivis du déterminant défini et de la marque du pluriel ; à *sa* s'ajoutent également les démonstratifs *isi/isit* et *laba* : *youn ti moun parèy sa-a* ' un enfant comme celui-là ', *lan dé kay sa-a-yo m pito sa-isit-la* ' de ces deux maisons, je préfère celle-là '.

3.5.6.4. LES PRONOMS RÉFLÉCHIS sont composés des monèmes *tèt* ' tête ' ou *kò* ' corps ' suivis des pronoms personnels : *sové tèt-ou* ' sauve-toi ', *pa bat kò-ou* ' ne te tracasse pas : ne te bats pas '.

3.5.6.5. LES SUBSTITUTS INTERROGATIFS sont composés du marqueur *ki* (qui, avec *kilès* sert aussi de déterminant interrogatif : *ki pilit ou té ouè* ' quel enfant as-tu vu? ') suivi d'un monème indéfini : *ki moun* ' qui ', *ki sa* ' quoi, que ', *ki koté*, *ki bò* ' où = quel côté, quel endroit ', *ki lè* ' quand = quelle heure ', *ki jan* ' comment = quel endroit '. Les autres adverbes interrogatifs sont constitués d'un seul monème : *kouman* ' comment ', *komben* ' combien ', *pouki*, *pouki sa* ' pourquoi '. Pour certains interrogatifs l'emploi de *ki* est facultatif : *sa ou ap di* ' Qu'est-ce que tu es en train de dire? ', *koté (/kot/)* ou *kité bato-a* ' où as-tu laissé le bateau? '.

4. MATÉRIEL LEXICAL.

4.1. CRÉATION LEXICALE. Le seul procédé vraiment productif de création lexicale est la composition, la dérivation ne jouant qu'un rôle marginal. Le changement d'appartenance de classe lexicale constitue un autre procédé important : de nombreux substantifs peuvent servir de verbes et vice-versa.

4.2. DÉRIVATION.

4.2.1. SUFFIXATION. Il n'existe qu'une dizaine de suffixes morphologiquement motivés.

1. SUFFIXES VERBAUX. *-é* ' déverbal ' : *lak* ' appâts ' / *laké* ' garnir des appâts ' ; *-ayé* ' fréquentatif ' : *vini* ' venir ' / *vinayé* ' venir souvent '.

2. SUFFIXES NOMINAUX. *-ay* ' action ' : *kaponnen* ' faire peur ' / *kaponnay* ' chantage ' ; *-ad* ' action ' : *rimen* ' remuer ' / *rimad* ' remous ' ; *-mann* ' agent ' : *kad* ' cadre ' / *kadmann* ' fabriquant de cadre '.

3. SUFFIXES ADJECTIVAUX. -é/-éz : *djòl* 'gueule' / *djòléz* 'femme à la langue bien pendue' ; -adò : *bliyé* 'oublier' / *bliyadò* 'distrain' ; -adòl : *fimen* 'fumer' / *fimadòl* 'aimant fumer'.

4.2.2. PRÉFIXATION. En écartant les marqueurs verbaux préposés ainsi que les éléments agglutinés d'un grand nombre de noms (*la-* : *lalin* 'lune' ; *di-* *divin* 'vin' ; *n-* : *nonm* 'homme' ; *zozo* 'oiseau'), il ne reste qu'un seul préfixe motivé *dé-* : *koré* 'bloquer' / *dékoré* 'débloquenter' ; *plogé* 'brancher' / *déplogé* 'débrancher'.

4.3. COMPOSITION. La plupart des mots composés sont formés sans l'emploi de monèmes relationnels.

4.3.1. COMPOSÉS NOMINAUX. Les noms composés se répartissent en trois groupes principaux dont les deux premiers sont endocentriques et le troisième exocentrique.

1. ADJECTIF + NOM OU NOM + ADJECTIF : *jé fò* (yeux forts) 'audacieux' ; *ti moun* (petite personne) 'enfant'.

2. NOM + NOM : *bouch kabrit* (bouche de chèvre) 'cassandre' ; *non jouèt* (nom de jeu) 'sobriquet'.

3. VERBE + NOM : *pòté mak* (porter une marque) 'poltron' ; *pasé raj* (dépasser la rage) 'sorte de danse érotique'.

4.3.2. COMPOSÉS VERBAUX. Les verbes composés sont formés de deux verbes juxtaposés : *modé souflé* (mordre et souffler) 'faire l'hypocrite' ; *reté pran* 'tolérer'.

4.3.3. Enfin un grand nombre de composés sont formés par la reduplication d'un adjectif ou d'une onomatopée : *blanch blanch* 'blanchâtre' ; *doudou* (doux doux) 'bien-aimé(e)' ; *vonvon* 'bourdon' ; *kiouf kiouf* 'personne corpulente sans énergie'. De tels composés formés par la reduplication d'un adjectif se distinguent de séquences constituées d'un adjectif redoublé prononcées avec une intonation ascendante particulière qui représentent un procédé syntaxique à valeur augmentatif et à effet stylistique : *Li té bèl, bèl* 'Elle était extrêmement belle!'.

4.4. SOURCES DU LEXIQUE. La plupart des mots du créole haïtien proviennent de diverses variétés régionales (patois) du français du Nord (oïl), y compris le français standard. Il est difficile de localiser la source dialectale précise de vocables particuliers puisque leur aire s'étend souvent sur plusieurs régions. En l'absence de tous travaux lexicologiques et lexicographiques scientifiques, il est impossible de chiffrer l'apport respectif des diverses sources lexicales du créole-français standard, dialectes oïl, langues européennes telles que l'anglais, l'espagnol, le portugais et le néerlandais, langues de l'Afrique occidentale et langues indigènes amérindiennes (caraïbe et arawak). Voici quelques exemples de vocables provenant de sources non-françaises : anglais-*bokit* (bucket) 'seau', *tchéké* (to check) 'contrôler' ; espagnol-*kabicha* (cabecear) 'hocher de la tête en dormant assis', *kako* (caco) 'guerrillero' ; portugais-*kòwòsòl* (curaçao) 'variété de gros fruit crémeux' ; africain-*wanga* 'fétiche', *banboula* 'petit tambour' ; amérindien-*goyav* 'gogave', *koui* 'vase en calebasse', *zandoli* (anoli) 'petit lézard'.

BIBLIOGRAPHIE

- ANS A. d', 1968. — *Le créole français d'Haïti*, La Haye : Mouton.
- COMHAIRE-SYLVAIN S., 1936. — *Le créole haïtien*, Wetteren ; Port-au-Prince.
- FAINE J., 1936. — *Philologie créole*, Port-au-Prince : Imprimerie de l'État.
- HALL R. A., Jr., 1953. — *Haitian Creole: grammar, texts, vocabulary*, Washington, D.C. : American Anthropological Association, *Memoire 74*.
— 1966. *Pidgin and creole languages*. Ithaca, N.Y. : Cornell University Press.
- POMPILUS P., 1973. — *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien : Phonologie et lexicologie*, Port-au-Prince : Éditions Caraïbes.
— 1976. — *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien : Morphologie et syntaxe*, Port-au-Prince : Éditions Caraïbes.
- SAINT-QUENTIN A. de, 1872. — *Introduction à l'histoire de Cayenne*, Antibes.
- TARGÈTE J., 1972. — *Advanced Grammar of Haitian Creole*, Washington, D.C. (Ronéo).
- TAYLOR D., 1968. — Le Créole de la Dominique, *Le Langage*, éd. A. Martinet, Paris : Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade), pp. 1022-49.
- VALDMAN A., 1970. — *Basic Course in Haitian Creole*, Bloomington, Ind. : Indiana University Language Science Monograph Series ; La Haye : Mouton.
- VALDMAN A., 1979. — *Le créole: structure, statut et origine*, Paris : Klincksieck.
-

SPÉCIMEN DE TEXTE

La-Bèl-de-Noui

La Belle de Nuit

La Belle de Nuit

Atò té gen you fi. Li té bèl sitan yo té rélé- l
Alors PASSÉ avoir une fille. Elle PASSÉ belle tellement eux PASSÉ appeler elle
Il y avait une fille qui était si belle qu'on l'appelait La

La-Bèl-de-Noui. Ni frè- li ni sè- li yo tout té jalouz, yo t
La Belle de Nuit. Et frère elle, et sœur elle, eux tous PASSÉ jaloux, eux PASSÉ,
Belle de Nuit. Ses frères et ses sœurs étaient tous jaloux d'elle.

a vlé ouè- l mourì, men pèsonn pa té konn sa.
PROSPECTIF vouloir voir elle mourir, mais personne NÉG. PASSÉ savoir ça.
Ils auraient voulu la voir mourir, mais personne ne le savait.

Yo té fèmen manmzèl tout jounen nan kay : Ou malad fasil,
Eux PASSÉ enfermer demoiselle toute journée dans maison : Toi malade facilement,
Ils ont enfermé la fille dans la maison pendant toute la journée : « Tu tombes malade facilement,

pito nou travay doub nan jaden pasé pou nou véyé moun lafyèv.
il vaut mieux nous travailler double dans jardin que pour nous veiller personne fièvre.
nous aimons mieux travailler deux fois plus au champ que de veiller une personne malade. »

Lò té gen bal osnon véyé nan vouézinaj, moun-yo
Quand PASSÉ avoir bal ou veillé dans voisinage, gens DÉFINI PL.
Quand il y avait un bal ou une veillée dans les environs, ses frères et ses sœurs

pran : Men gadé figi moun ki vlé sòti- a- non !
prendre : Mais regarder figure personne qui vouloir sortir DÉFINI EMPHATIQUE.
se mettaient à lui dire : « Regardez donc le visage de cette personne qui veut sortir!

Anba jè ou nouè-nouè. Mayòt osnon Sonson a rélé ak ou. Pa kriyé,
Sous œil toi noirâtre. Mayòt ou SONSON PROSPECTIF rester avec toi. NÉG. pleurer,
Les cernes de tes yeux sont tout noirs. Mayòt ou Sonson restera avec toi à la maison. Ne pleure pas,

n a di ou tou sa k fèt. Bon! You jou l té chita
NOUS PROSPECTIF dire toi tout ça qui faire. Bon! Un jour elle PASSE s'asseoir
nous te dirons tout ce qui s'est passé. » Un jour qu'elle était assise

bien *trankil,* *koud* *li* *bò* *fennèt* *ap* *miré* *papiyon*
 bien tranquille, coude elle bord fenêtre CONTINUATIF regarder papillon
 bien tranquille, qu'elle était accoudée à la fenêtre et qu'elle regardait les papillons

ki *t* *ap* *bay* *kè-* *yo* *bann,* *pilit* *roua* *vin* *pasé* *bò* *koté-l.*
 qui PASSÉ CONTINUATIF donner cœur eux bande, enfant roi venir passer bord côté elle.
 qui folâtraient, le fils du roi s'en vint à passer près d'elle.

Ala *bèl* *ti* *fi!* *Kè-* *nonm-* *lan* *soté.* *Aprémidi* *l* *tounen,*
 Quelle belle petite fille! cœur homme DÉFINI sauter. Après-midi lui retourner,
 « Quelle belle fille! remarqua-t-il. Le cœur de cet homme fit un bond. Dans l'après-midi, il revint,

l *antré* *nan* *kay,* *l* *kozé* *ak* *moun-* *yo.* *Landenmen,* *menm* *bagay,*
 lui entrer dans maison, lui causer avec gens DÉFINI PL. Lendemain, même chose,
 entra dans la maison et parla avec les gens. Le lendemain, c'est la même histoire ;

l *pa* *kapab* *alé,* *l* *blayi* *ka* *moun-* *yo.* *renmen* *sa-* *a*
 lui NÉG. capable aller, lui s'attarder maison gens DÉFINI PL. Amour cet DÉFINI
 il ne put se résoudre à s'en aller, il s'établit chez ces gens. Cet amour,

sé *renmen* *san* *manman!* *Li* *voyé* *La-Bèl-de-Noui* *you* *bouké* *ro* *kon* *sa,*
 être amour sans mère! Lui envoyer La Belle de Nuit un bouquet haut comme ça,
 c'est un amour incontrôlé! Il envoya à La Belle de Nuit un très gros bouquet

annik *roz* *ki* *té* *fè* *l.*
 uniquement rose qui PASSÉ faire lui.
 fait uniquement de roses.